***Chapitre XXII***

***L'ÉGLISE, ENFIN, COUPABLE DE PÉCHÉ BLASPHEMATOIRE***

***Dimanche 18 Octobre 2020, fut déposées contre moi et ma soeur Agnès devant l'assemblée de par le frère Jean-Pierre Kalombo, des calomnies qu'il n'a en aucune manière su prouver par un état des faits de force probante sur la déclarations de deux ou de trois témoins étroitement indépendants entre eux, conformément aux exigences des principes bibliques.***

***De la bouche du frère Jean-Pierre Kalombo sont sorties des accusations calomnieuses, ainsi que conséquemment des prises de décisions tout à fait en ultime opposition avec la Parole de Dieu, auxquelles l'Église n'a pu prendre garde, afin de pouvoir éprouver tout ce qui se faisait et se disait de par celui qui parlait en chaire, de telle sorte qu'Elle s'est rendue coupable du péché de ses propres conducteurs et responsables.***

***PROCÉDURE BIBLIQUE CORRESPONDANTE***

***Conformément à la recommandation des principes bibliques, dans le cas de Matthieu 18:15-18, qui implique le fait qu'une affaire concernant le péché d'un croyant soit portée devant l'Église, la procédure telle que dictée par le Seigneur devrait au préalable être rigoureusement respectée, afin que le Saint-Esprit qui agit par l'Église en parfaite conformité d'avec la Parole de Dieu puisse prouver l'autorité de l'Église dans ses prises de décision en tant qu'institution de Dieu sur la terre, agissant de ce fait avec puissance pour rendre efficace les décisions de l'Église sous le jugement prononcé de la Parole de Dieu sur le croyant qui a péché, et qui se refuse en toute connaissance de cause d'écouter les deux ou trois témoins qui l'auraient suivi, puis l'Église.***

***Il est à retenir que cette procédure biblique pour l'arbitrage des conflits entre croyants n'est valable que pour une Eglise biblique, c'est-à-dire celle qui est conformé par le Seigneur et dans laquelle l'Esprit agit de manière évidente. Car, le jugement par la Parole dans l'Eglise sans l'assistance directe de l'Esprit est inefficace.***

***Premièrement, il est question qu'un péché direct contre la Parole fait sur son frère personnellement, soit constaté de par le frère offensé, et que le fautif soit repris de cela sur la base de la Parole, et cela en privé:***

***"Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère".***

***Cette première étape est de grande importance, et ne peut en aucune manière être éludée. Si l'on ne procède pas de cette manière, en allant en privé voir le concerné, afin de le réconcilier de manière fraternelle à la Parole, on transgresse dans ce cas les directives de la Parole, et peut de suite s'attendre à de graves problèmes, de sorte que les calomnies ne manqueront guère à être prévues au programme pour être répandues, et apporter la ruine sur son frère parmi le peuple de Dieu. L'application de l'ordonnance divine en cette première procédure consiste en ce que chaque parole telle que dictée par le Seigneur soit rigoureusement suivie mot à mot.***

***En cette première étape, les faits qui accusent la personne qui a péché doivent au préalable être constatés. La personne elle-même doit être conscient, et reconnaître, sans dénégation, le péché pour lequel il est accusé. Par la suite, il doit être repris de ce péché, non par des chicanes, mais avec amour et douceur (Gal.6:1) sur la base de la Parole de Dieu, conformément à l'enseignement biblique, tel que reçu du Seigneur. Conformément à Galates 6:1, celui qui reprend l'autre doit prouver sa maturité spirituelle à l'égard de son frère.***

***Dès lors que le coupable ne veut nullement reconnaître son tort, afin de le réparer, il n'est en aucune façon question de laisser tomber l'affaire, mais l'étape suivante est obligatoire, conformément à l'ordre du Seigneur:***

***"Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins".***

***Il n'est nullement ici question de répandre à tout vent de rumeur le péché de celui qui a été repris en privé, mais qui veut forcément demeurer dans sa position de culpabilité. L'exigence divine en cette matière est sans contredit: c'est de prendre un ou deux frères comme témoins forcément indépendants l'un de l'autre, et de les amener devant le concerné, sans toutefois leur avoir préalablement parlé de l'affaire. Ce n'est qu'en face de l'accusé, que peut être porté à la connaissance desdits témoins l'objet pour lequel ils ont été convoqués.***

***Il est dit que ces témoins devraient se déclarer sur l'affaire. Cela signifie que ce doit être des freres qui devraient être aptes de régler l'affaire par les Écritures, d'arbitrer et de prononcer le droit divin entre frères sous le fondement de l'Écriture qui est la Parole de Dieu: "Quand donc vous avez des différends pour les choses de cette vie, ce sont des gens dont l'Église ne fait aucun cas que vous prenez pour juges! Je le dis à votre honte. Ainsi il n'y a parmi vous pas un seul homme sage qui puisse prononcer entre ses frères"(1Cor.6:4,5). C'est bien à la loi que l'apôtre comme le Seigneur se sont référés pour cela. "Si une cause relative à un meurtre, à un différend, à une blessure, te paraît trop difficile à juger et fournit matière à contestation dans tes portes, tu te lèveras et tu monteras au lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira. Tu iras vers les sacrificateurs, les Lévites, et vers celui qui remplira alors les fonctions de juge; tu les consulteras, et ils te feront connaître la sentence. Tu te conformeras à ce qu'ils te diront dans le lieu que choisira l'Éternel, et tu auras soin d'agir d'après tout ce qu'ils t'enseigneront. Tu te conformeras à la loi qu'ils t'enseigneront et à la sentence qu'ils auront prononcée; tu ne te détourneras de ce qu'ils te diront ni à droite ni à gauche. L'homme qui, par orgueil, n'écoutera pas le sacrificateur placé là pour servir l'Éternel, ton Dieu, ou qui n'écoutera pas le juge, cet homme sera puni de mort. Tu ôteras ainsi le mal du milieu d'Israël, afin que tout le peuple entende et craigne, et qu'il ne se livre plus à l'orgueil"(Deutéronome 17:8-13).***

***Il est dit de ceux qui doivent être établis pour juger les affaires du peuple, ce qui suit: "Tu établiras des juges et des magistrats dans toutes les villes que l'Éternel, ton Dieu, te donne, selon tes tribus; et ils jugeront le peuple avec justice. Tu ne porteras atteinte à aucun droit, tu n'auras point égard à l'apparence des personnes, et tu ne recevras point de présent, car les présents aveuglent les yeux des sages et corrompent les paroles des justes. Tu suivras ponctuellement la justice, afin que tu vives et que tu possèdes le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne"(Deutéronome 16:18-20).***

***Dans l'Église du Seigneur, ce sont les anciens établis par le Saint-Esprit (Actes 20:28) qui sont choisis et qualifiés pour se déclarer sur les affaires des croyants.***

***Les témoins étant aptes à se déclarer sur l'affaire pour là régler devraient donc être les bergers et anciens de l'Église, qui devraient selon l'ordre de Dieu, prononcer entre frères, après avoir minutieusement examiné l'affaire par l'Écriture (Deutéronome 19:18; Actes 15:6) Car, ils sont confirmés par l'Esprit qui les a établis dans l'Église en tant que bergers et enseignants pour prononcer le droit divin uniquement par l'Écriture, sur les affaires de l'Église et des croyants.***

***Citation: "En Israël, les anciens assis à la porte de la ville prononçaient le droit en tant que juges et chefs (Deut. 16.18-20). Tout le peuple s’adressait à eux. Dans l’Eglise de Christ les anciens ont également reçu cette tâche. Lorsque le Seigneur Dieu apparut à Son serviteur Moïse, Il lui dit: “Va, et assemble les anciens d’Israël, et dis-leur:…” (Ex. 3.16). C’étaient des hommes qui avaient la confiance des tribus et de tout le peuple. Lorsque Moïse monta sur la montagne pour y rencontrer l’Eternel, il prit avec lui également 70 anciens d’entre le peuple d’Israël: “Et il ne porta point sa main sur les nobles d’entre les fils d’Israël; ils virent Dieu, et ils mangèrent et burent” (Ex. 24.11). Comme d’une part les sacrificateurs devaient s’occuper de la partie spirituelle du service divin, ainsi les lévites avaient également leur tâche dans le Temple. L’assistance envers l’ensemble de l’assemblée reposait sur les anciens; ils rendaient la justice à l’égard des enfants récalcitrants (Deut. 21.18-21), et jugeaient également dans les cas de différends entre époux (Deut. 22.13-21). Dans les églises du Nouveau Testament, des anciens ont été également établis (Act. 14.23; 1 Tim. 3; Tite 1; etc.)... Les frères responsables dans les communautés sont qualifiés pour s’occuper des intérêts de tous ceux qui appartiennent à l’Eglise. Paul écrit dans 1 Corinthiens 5.12: “Car qu’ai-je affaire de juger ceux de dehors aussi? Vous, ne jugez-vous pas ceux qui sont de dedans?”... Quelques personnes revendiquent aussi le droit pour elles seules. Mais en fait les droits d’un croyant n’existent que dans les limites établies par la Parole de Dieu. Celui qui sort de ces limites quitte le fondement biblique et se soustrait à la conduite du Saint Esprit. De cette façon, non seulement certaines personnes arrivent dans le domaine de l’ennemi, mais encore se trouvent sous l’influence directe de mauvais esprits, et elles s’égarent. “Frères, quand même un homme s’est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur, prenant garde à toi même, de peur que toi aussi tu ne sois tenté” (Gal. 6.1). Que ce soit pour le couple ou pour la famille, ou parmi les frères et soeurs, pour tous la Parole est pleinement suffisante pour qu’au travers d’Elle seule une sentence juste soit prononcée. Aucun croyant ne doit chercher à faire valoir ses droits à l’égard de son frère ou de sa soeur en Christ par la moyen d’un avocat ou devant une cour de justice... Tout ce qui arrive aux croyants n’est pas d’ordre privé ou une affaire de famille, car dès que cela aboutit dans le domaine public cela concerne toujours l’Eglise tout entière. C’est pourquoi le droit divin, au travers de la Parole, doit être prononcé sans parti pris et dans l’Eglise. En cas de litige il est toujours nécessaire qu’il y ait un médiateur qui prononce la sentence juste. Le médiateur ne doit cependant appartenir à aucun parti, ni donner droit à une des parties en conflit; il doit au contraire servir d’intermédiaire et chercher à réconcilier ceux qui sont en différend. Notre Rédempteur en est le meilleur exemple. Il fut le Médiateur de la Nouvelle alliance, et en Lui l’humanité partagée en deux fut réconciliée avec Dieu. Celui qui se soustrait aux directives justes de la Parole prononcées au-dedans de l’Eglise et se dresse contre elles, fraye son propre chemin. Nous devons arriver, comme l’enseignait Paul, à ce que des hommes éprouvés dans la foi jugent d’une affaire afin qu’elle soit éclaircie... Ce n’est que lorsque le droit et l’ordre divin sont rétablis parmi les individus qu’ils pourront aussi l’être dans l’Eglise" (Lettre circulaire N° 41 – Janvier 1994).***

***"Aucun n’a le droit de juger soi-même de son propre cas et en décider, mais bien les frères responsables devant Dieu, lesquels ont été confirmés comme enseignants et bergers; ils doivent prononcer ce qui est juste conformément à l’Ecriture. L’administration de la justice a lieu uniquement conformément au livre de la loi divine et sans acception de personne; cela ne se passe pas à la maison, mais bien dans l’Eglise. “Obéissez à vos conducteurs et soyez soumis, car ils veillent pour vos âmes, comme ayant à rendre compte…” (Héb. 13.17). Tout frère et toute sœur qui ont des problèmes de couple, ou même un problème de divorce, et qui se soustraient aux ministères que Dieu a placés dans l’Eglise, se trompent eux-mêmes. Parce qu’ils ne respectent pas les bergers et la Parole de Dieu ils suivent leur propre chemin... Le berger et les anciens ne doivent pas prendre parti pour l’un ou pour l’autre, de même qu’ils ne doivent pas être de la parenté de l’une des parties. Ils doivent se référer uniquement aux Ecritures et ne pas faire de commentaire personnel. Finalement la décision doit être prise par les personnes concernées, et elles seules ont à répondre de ce qu’elles font. Pareillement, la discussion ne doit pas avoir lieu seulement avec un des conjoints, mais elle doit toujours être conduite avec les deux, afin que chacun ait la possibilité de prendre position vis-à-vis des reproches et objections qui lui sont faites. Si l’on n’agit pas de cette manière, les plus mauvaises choses peuvent être déjà prévues au programme. Chacun peut alors répandre n’importe quelle affirmation et calomnie. Mais, comme nous l’avons lu dans 1 Corinthiens 6, les calomniateurs, comme les voleurs, les ravisseurs, les idolâtres, les adultères, les homosexuels, etc., n’entreront pas dans le Royaume de Dieu. En ce qui concerne le jugement, le Seigneur commande: “Vous ne ferez pas d’injustice dans le jugement: tu n’auras pas égard à la personne du pauvre, et tu n’honoreras pas la personne du riche; tu jugeras ton prochain avec justice. Tu n’iras point ça et là médisant parmi ton peuple. Tu ne t’élèveras pas contre la vie de ton prochain. Moi je suis l’Eternel” (Lév. 19.15,16). A maintes reprises Paul avertit: “… et ne donnez pas occasion au diable (le calomniateur)” (Eph. 4.27)" [Le mariage: problème ancien).***

***Au cas où le coupable ne reconnaît pas son tort pour réparer la chose après que le berger et les anciens qui sont établis par Dieu se soit prononcés sur l'affaire conformément à l'Écriture, alors le conflit devient plus sévère, et l'étape suivante devient obligatoire.***

***"S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise..." .***

***C'est bien entendu convenable que cela soit dit de la chaire devant l'assemblée, et cela incombe au berger local qui s'est occupé d'arbitrer et de se déclarer sur l'affaire de conflit de le faire.***

***Ceci est strictement obligatoire: le berger doit au préalable être un homme dont le ministère est divinement confirmé dans l'assemblée; alors, il peut être reconnu par le Saint-Esprit, et par conséquent par l'assemblée, comme étant digne de confiance pour juger les affaires de l'Église du Dieu vivant et des croyants. Dans le cas contraire, nous n'assisterons qu'à des scènes d'homme à l'ornière dénominationnelle, qui ne sont que dépourvues de puissance véritable de l'Esprit.***

***Les faits qui doivent être portés sur l'accusé, ainsi que la procédure biblique appliquée en vue de reprendre le coupable qui n'a pas reconnu sa faute pour l'arranger, doivent être fidèlement exposés devant l'assemblée, de telle sorte que cela ne suscite aucune objection de la part de l'accusé, et que cela n'apporte conséquemment aucune confusion dans l'assemblée. Il est de même obligatoire que l'accusé soit présent, de même que les deux ou trois témoins qui doivent souscrire par leur déclarations, afin que les faits qui doivent être exposés sur le compte du coupable devant l'assemblée ne deviennent comme des calomnies portées contre sa personne, et que l'Église ne s'en rende par conséquent coupable. Dans le cas contraire, les choses en seraient autrement, si le coupable refusait de paraître devant l'assemblée.***

***L'Église a de même la responsabilité devant Dieu d'examiner minutieusement par l'Écriture l'affaire, avant qu'elle ne puisse se prononcer.***

***Ainsi, les faits exposés devant l'assemblée à l'égard du coupable n'ayant suscité aucune objection de sa part, peut de ce fait rassurer l'Église que la chose en est ainsi, et donner droit au berger de reprendre l'accusé devant tous(1Tim.5:20), en condamnant son acte par l'exposition de la Parole en la matière, et invitant l'assemblée à se prononcer par un amen et une levée de main pour exprimer son approbation et sa prise de position pour la Parole venant d'être exposée par le responsable établi par Dieu, qui condamne l'acte du coupable. Ainsi, l'Église exprimant de cette manière sa prise de position vis-a-vis du coupable à cause de son acte, l'invite de ce fait à se mettre en ordre d'avec la Parole telle qu'exposée, devant l'assemblée. Dans ce cas, le coupable est dans l'obligation d'écouter l'expression de l'Église quant à sa prise de position sur la Parole qui y est exposée en vue de condamner son péché, et de le reprendre de son mal devant tous, en s'avançant ainsi devant l'auditoire pour reconnaître son mal, conformément à la Parole exposée, et s'en repentir, afin de pouvoir l'arranger pour se mettre en ordre avec Dieu et Sa Parole, et avec l'Église.***

***Dans le cas contraire, si le coupable ne s'incline pas devant la position de l'Église qui est simultanément et exclusivement la même que celle de la Parole et de l'Esprit de Dieu qui agit en puissance par Elle, exprimant ainsi par Elle Son autorité en tant qu'institution divine sur terre, alors le coupable entre en conflit avec l'Église dans son ensemble, et les paroles suivantes entre en vigueur:***

***"...et s'il refuse aussi d'écouter l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain".***

***Lorsqu'il est parlé d'écouter l'Église, il ne s'agit bien-entendu pas ici au coupable de recevoir chez soi quelques frères ou soeurs qui viendraient lui apporter quelques suppliants conseils autour d'une tasse de café, mais bien de l'Église entière réunie dans son ensemble, exprimant son approbation par un amen et une levée de mains, au sujet de ce qui vient d'être exposé en chaire par le berger établi par Dieu , et cela en parfaite conformité avec la doctrine biblique.***

***Ainsi, le coupable refusant d'écouter l'Église dans sa prise de position qui devra toujours être en parfaite conformité d'avec l'enseignement biblique tel que reçu du mandat divin, renie par cela même l'autorité de la Parole qui agit par Sa puissance au-travers l'Église, et l'Église entière devra prendre des dispositions sur ce croyant selon la gravité du cas conformément à la Parole, selon l'autorité que le Seigneur à conférée à Son Eglise, lorsqu'Il le fait connaître par ces paroles:***

***"Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel.***

***Je vous dis encore que, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux. Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux".***

***De ces paroles, il est exclu le fait que l'Esprit agisse de par l'autorité de Sa Parole et par Sa puissance sur la base d'une décision d'une seule personne ou d'un quelconque groupe des frères, mais bien sur celle de l'ensemble de l'Église réunie, et ce seulement après que toute la procédure recommandée par le Seigneur dans Sa Parole soit scrupuleusement suivie.***

***Ici, il ne s'agit pas de livrer les croyants à Satan, mais bien d'appliquer à l'égard du coupable des mesures bibliques selon la gravité de son cas, afin de le ramener à une reconciliation biblique. Cela est appliqué dans l'intention que l'Église ne connaisse plus telle situation parmi ses membres. "Les autres entendront et craindront, et l'on ne commettra plus un acte aussi criminel au milieu de toi" (Deutéronome 19:20); "Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte. Je te conjure devant Dieu, devant Jésus Christ, et devant les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par faveur"(1Tim.5:20,21).***

***Si le coupable ne veut pas arranger avec l'Église, dans ce cas-là la puissance de Dieu s'en occupera, selon la gravité de son cas, alors que l'Église s'en est déjà déchargé devant Dieu et a déjà pris des dispositions sur un tel selon la conduite de l'Esprit et conformément à la Parole de Dieu.***

***De fois, il se pourra peut-être que ce qui est écrit dans Jacques 5 arrive sur la personne: "Quelqu'un parmi vous est-il malade? Qu'il appelle les anciens de l'Église, et que les anciens prient pour lui, en l'oignant d'huile au nom du Seigneur; la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. Confessez donc vos péchés les uns aux autres, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris. La prière fervente du juste a une grande efficace"(Jacques 5:14-16).***

***Nous avons besoin d’un jugement divin et d’une juridiction biblique. Le Saint-Esprit nous convainc de péché sur la base de la loi et des commandements. La connaissance du péché vient par la loi (Romain 3, 20). Les ordonnances sont promulguées par Dieu dans l’Ancien Testament, mais ce n’est que dans le Nouveau qu’elles peuvent être observées en vertu de la rédemption. Le jugement porté dans chaque cas par les apôtres dans le Nouveau Testament s’exerçait sur la base de l’Ancien Testament. C’est de plein droit que Paul, dans 1 Corinthiens 5, jugea un homme qui avait des rapports avec sa belle-mère, et le livra à Satan, car il est écrit: “Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton père. C’est la nudité de ton père” (Lévitique 18, 8). Paul avait raison de dire que quelque chose de pareil n’arrivait même pas parmi les païens, et encore moins parmi les croyants. Un tel homme devait être livré à Satan; il était sous l’anathème. Ce n’était pas seulement un péché et une transgression, mais c’était une affaire qui était maudite de Dieu — c’était de l’impudicité, de la luxure. Car il est écrit: “Maudit qui couche avec la femme de son père…” (Deutéronome 27, 20). Que Paul livre un tel homme à Satan, et qu’il ordonne que personne ne mange avec lui, trouve notre pleine approbation. Cet homme était coupable d’impudicité et d’adultère. Ici convient le passage d’Hébreux 13, 4: “Que le mariage soit tenu en honneur à tous égards, et le lit sans souillure; mais Dieu jugera les fornicateurs et les adultères”. Puis Paul développe cette pensée dans 1 Corinthiens 7, 2: “… mais à cause de la fornication, que chacun ait sa propre femme, et que chaque femme ait son mari”. Dans 2 Corinthiens 2, 5 à 7, bien entendu, il a préféré lui faire grâce et lui pardonner à cause de son repentir. Bien que l’on dise de Jean-Baptiste qu’il ne savait ni lire ni écrire, il connaissait très bien la Parole de Dieu, et dit à Hérode: “Il ne t’est pas permis d’avoir la femme de ton frère” (Marc 6, 18). Il fondait son jugement sur la parole de Lévitique 18, 16: “Tu ne découvriras point la nudité de la femme de ton frère . C’est la nudité de ton frère”. Tout homme qui est véritablement conduit par l’Esprit de Dieu et qui parle le langage biblique doit fonder ses déclarations sur la Parole de Dieu. Il n’y a pas place ici pour des opinions humaines, elles ne font que jeter la confusion.***

***Et retenons profondément cette instruction donnée par le Seigneur, qui s'exprime dans le fait qu'avant que l'affaire soit exposée devant l'Église, il faut obligatoirement que d'abord soit appliquée la premiere procédure, qui est celle de voir personnellement le concerné, ensuite, "...s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins".***

***Si cela ne se fait de cette manière, et que la chose soit précipitamment portée devant l'assemblée, cela constitue alors une calomnie portée en préjudice contre son frère, et l'Église devra se rassurer de s'en être rendue coupable en la recevant.***

***CONTRAIRE À LA PROCÉDURE BIBLIQUE***

***Subitement, hors de toute attente, le frère Kalombo n'a en aucune façon respecté les principes bibliques, tel que nous venons de l'exposer ci-haut. Tout ce qui s'ensuivit ne fut qu'un sketch bien préparé qui constituait un spectacle ravissant à l'écoute pour l'assemblée, alors que c'était le moment plutôt décisif d'éprouver par la Parole chaque chose qui se disait et se faisait du haut de la chaire sur les incriminés.***

***De toutes les accusations calomnieuses qui furent exposées devant l'Église, pas une seule d'entre elles toutes ne pouvait en aucune manière être bibliquement justifiée, car le frère ne m'a jamais vu en privé pour pouvoir me reprocher, encore moins me reprendre conformément aux recommandations bibliques, de quelque mal parmi ses accusations, que j'aurais fait. Mais il est bien au contraire à admettre que c'était plutôt eux qui étaient coupables de péché, selon que je leur fit savoir dans la lettre que je leur eus écrite, et qu'ils rejetèrent par la suite, ne voulant guère reconnaître leur mal, mais par contre l'aggravèrent.***

***En reprenant les déclarations qui furent émises du haut de la chaire par l'homme de Dieu, plus d'une personne, en se basant sur les principes de Matthieu 18:15-18, pour que droit soit accordé à ce que la chose soit exposée devant l'assemblée, comprendra pleinement que le prédicateur à pu de gré violé le commandement biblique.***

***En aucun cas, la première , moins encore la suivante procédure , conformément à l'instruction de Matthieu 18:15-18, ne m'a jamais été appliquée de par les responsables qui m'accusent, malgré qu'ils ne peuvent être en mesure de prouver ce dont ils me calomnient devant l'Église:***

**Je fus accusé comme ayant usé et gaspillé à mes propres fins l'argent qui m'a été collecté de l'église en m'achetant pour le plaisir de boire des liqueurs de marque "Kungfu", sans pour autant que celui qui m'accuse devant l'assemblée fût en mesure de lui prouver quand m'a-t-il vu le faire, et où, devant deux ou trois témoins, m'aurait-il conformément à la Parole reproché de l'avoir fait que je ne lui eûs par la suite pas écouté.**

Je fus calomnié sur le fait que j'aurais par ma lettre adressée au Conseil de l'Église insulté les responsables, **sans que l'on soit en même temps en mesure de lire devant l'assemblée quelles étaient les soi-disant insultes que j'aurais adressées aux responsables;** sachant tout d'abord que **lui-même qui accuse en chaire ne s'est jamais donné une seule peine de lire le mémoire que j'eus écrit au Conseil de l'Église, et n'en connais moins encore le contenu.**

Il est plus facile de proférer des calomnies telles qu'Agnès m'entêtait de demeurer à l'Église et que je dormais dans sa petite pièce, **tout en se refusant en toute connaissance de cause de montrer en quoi Agnès m'entêtait, et d'éclairer à l'Église sur la cause qui fit que je fûs en mesure d'arriver à ce point, c'est-à-dire de me coucher dans sa petite pièce.**

Je fus calomnié sur le fait que j'aurais menacé qui je ne sais, ou que j'aurais provoqué du trouble, sans **que l'on soit en mesure de le prouver conformément aux principes de la Parole, et avec des faits de force probante, sur la déposition de deux ou de trois témoins qui m'y auraient approché**

En plus de cela, on m'accuse de ne jamais saluer les gens, **mais sans pour autant dire à la salutation de qui ai-je jamais refusé de répondre ou lequel des frères ou soeurs ai-jamais refusé de saluer sans motif valable, qui m'aurait suivi en privé pour me reprocher ce fait, et en présence de deux ou de trois témoins avant que cela ne soit porté à la connaissance de tous.**

Enfin, un plan tout à fait antichrist fomenté contre moi a été soufflé à l'assemblée **sans que celle-ci prenne garde à cela, en l'éprouvant par la Parole.**

**Toutes ces accusations m'ont été déposées devant l'assemblée, sans pour autant que celui qui accuse m'ait jamais une seule fois vu en privé, afin de pouvoir se rassurer si les choses dont il m'accuse ont véritablement été ainsi. Il n'a jamais une seule fois mis en pratique les principes bibliques, pour pouvoir exprimer son respect et sa crainte envers Dieu et Sa Parole.** Cependant, il les verse dans l'assemblée comme cela a toujours été de sa routine de le faire, **et qui l'a rendu responsable de tout conflit et division qui ait jamais existé dans la communauté,** juste pour y semer de la confusion et ruiner la réputation de son frère, afin de s'en débarrasser, en vue de rester tranquillement assujetir ceux qui se laissent faire par lui.

***INFÂMES ACTIONS AU NOM DE L'ÉGLISE***

***Après que soient, de la chaire, versées des calomnies sur les incriminés, et que les décisions tout à fait en opposition directe d'avec la Parole soient envisagées, c'est-à-dire celles de livrer un frère en Christ à la justice des incrédules, jusqu'à même de le conduire par leurs mains en prison, au cas où, selon eux, il résisterait d'évacuer les lieux de l'église, chose que l'infortuné n'a jamais fait sans raison valable, qu'importe qu'on ne puisse jamais être en mesure de justifier cette manière de faire par aucune Écriture, l'Église entière n'a su malheureusement éprouver conformément aux principes de la Parole, tout ce qui émanait de la bouche de celui qui parlait depuis l'estrade, afin de savoir découvrir qu'il ne s'agissait pas du tout du Seigneur qui parlait par Sa Parole à l'assemblée, mais bien du "méchant", de l'ennemi de Dieu et calomniateur des frères qui proposait ses plans malveillants, étant bien-entendu en opposition directe contre les principes de la Parole de Dieu, et contre un frère et une soeur en Christ, par dessus cela de manière furtive, son plan d'établir sur l'Église locale la puissance des ténèbres par laquelle gouverne l'État de ce monde sur les hommes, par la voie des principes et de l'autorité des hommes à la place de ceux du Saint-Esprit qui n'exerce Son autorité et Sa puissance sur l'Église que par l'unique moyen de la doctrines et des principes de la Parole de Dieu, la soumettant ainsi conséquemment à l'autorité et à la puissance du méchant, sous laquelle est gouverné le monde entier(1Jn 5:19).***

***Pour l'assemblée, c'était au contraire un temps de se regaler de vaines paroles, et de se distraire comme devant une plaisante scène de théâtre, surtout que l'on venait de se détendre dans diverses distractions pendant le confinement, au lieu de considérer combien était propice le moment de prendre les choses au sérieux, et d'éprouver chaque chose par la Parole. Malheureusement, cela ne fut pas le cas, à cause, on peut bien le comprendre, d'une part qu'il s'agisse d'une ignorance exagérée dans les croyants en la matière, et d'autre part d'une indifférence tellement compacte parmi les croyants qui plutôt sont intéressés chacun sur ses propres futiles affaires charnelles, que sur les affaires de Dieu et de Sa Parole, ainsi que de Sa Maison. Pourtant, tant de fois le Seigneur nous a tant incessamment parlé pendant plus d'un demi siècle par le mandat direct au-travers de la distribution de la nourriture par le ministère de l'enseignement(Mat.24:45), de plusieurs manière tant par les prédications que par les écrits au-travers des brochures et des lettres circulaires. Le résultat le plus décevant est constaté sur le fait que nous ne lisions même pas couramment ces écrits sacrés, moins encore dans un esprit de profonde prière pour en connaître et comprendre la volonté de Dieu, de telle sorte que nous demeurions toujours dans une ignorance et une indifférence sans précédent au sujet des instructions divines des choses qui concernent l'ordre divin de l'Église, sans compter celles qui sont en rapport avec la vie du croyant dans ses divers domaines. Nous ne pouvons guère mettre cela sur le compte de Dieu qui, à juste cause, a fait Sa part de nous donner tout ce qui est nécessaire quant à la connaissance de Sa Parole pour l'accomplissement de Sa volonté par l'obéissance à la foi en la vérité en vue de l'expérience d'une pleine sanctification pour Lui être entièrement agréable, et avoir ainsi part à l'héritage céleste. Il est plutôt de notre devoir d'user de cette grande richesse spirituelle pour nous parfaire dans le plan de Dieu selon la connaissance que nous avons reçue de Lui, et de ponctuer chaque parole de Dieu dans tous les domaines de notre vie, et dans l'Église.***

***Sans prendre garde à cette malveillante pièce de théâtre qui se tournait en chaire sur l'estrade, par le strict examen de chaque chose par la Parole, l'Église entière s'est de gré rendue coupable de par ses conducteurs du plus vilain blasphème contre Dieu et Sa Parole. C'est ainsi que les responsables et tout le Conseil des diacres purent exécuter au nom de l'Église des actions les plus blasphématoires.***

***J'ai pu, avec ma soeur Agnès et mes filles, et ce devant les incroyants et pécheurs, subir de la part de mes propres frères en la foi par la personne même du berger de la communauté, les traitements les plus inimaginables, qui causèrent en plus un énorme scandale à ceux du dehors, de telle sorte que ceux-ci méprisèrent l'Église et la précieuse Parole.***

***Partout où des plaintes furent portées contre moi par les responsables en complot d'avec le Conseil des diacres, ce fut toujours au nom de l'Église, comme cela ressortait des paroles tant du chef de quartier que de l'officier de police judiciaire. Et fallait-il des efforts en vue de conviction de la part de moi et de ma soeur, pour leur signifier que l'Église en soi ne s'est pas encore prononcée là-dessus, mais que ce fut au contraire les responsables d'avec leur Conseil de diacres qui purent monter ce complot sous l'ignorance de l'Eglise sur la réalité des choses, afin d'en profiter, en lui exposant de manière arbitraire des calomnies sur nous, pour user injustement de son autorité, et de poser en son nom des actions qui foncièrement sont en opposition directe d'avec les principes bibliques sur lesquels Elle est fondée, et uniquement par lesquels Elle devrait agir.***

***C'est au nom de l'Église qu'une plainte chargée de calomnies fut déposée contre moi au chef de quartier, à la convocation duquel j'allai, avec ma soeur Agnès, répondre dans la matinée du Lundi 19 Octobre 2020, et où en plus de cela je ne trouvai aucun des mes accusateurs qui y laissèrent quand même des plaintes et des suggestions, sous corruption, les plus méchantes.***

***C'est bien au nom et par la permission de l'Église que les affaires de conflits internes des croyants purent, le même jour du Lundi, être de manière éhontée brutalement exposées au-dehors devant les incroyants, de telle sorte qu'un frère et une soeur dans la foi, ainsi que leurs filles et nièces, furent méchamment, de manière frauduleuse quant à la loi avec l'aide d'un incroyant agent de l'ANR, évacués et chassés de l'église, et ainsi abandonnés avec tous leurs objets au bord de la rue devant l'église, de telle sorte qu'ils durent, tels des clochards, y passer trois jours et trois nuits à la belle étoile, et ce sous les yeux du public, sans pouvoir avoir un lieu de refuge.***

***Ce fut au nom de l'Église, que le berger même de l'Église dût, au bout de ces trois jours, avec l'aide pécheurs et ravisseurs qu'il corrompit avec l'argent des croyants qui est plutôt selon l'exigence biblique indispensable à l'oeuvre du salut pour les âmes, enlever de nuits les fidèles mêmes de sa propre assemblée avec leurs enfants, pour conséquemment les conduire à un bureau de police et les mettre sous détention entre les mains des incrédules et pécheurs, et à leur maltraitance, afin d'y leur forcer de signer une note attestant leur injuste et antichrist excommunion de l'église, jusqu'à ne jamais se retrouver sur quelque lieu de l'église sous peine d'être poursuivis ses bandits qu'il a soudoyé pour satisfaire ses désirs antichrists, de telle sorte que l'on courirait le risque d'être secrètement enlevés et jetés en prison, sans que personne en soit informée. C'est bien cela les actes de banditisme que le berger et modèle du troupeau de l'Église de Lubumbashi s'était décidé de poser contre ses fidèles, afin qu'aucune vérité sur ses méchantes et antibibliques paroles et actions ne soient portées à la connaissance d'aucun membre de la communauté, de peur qu'il ne se retrouvât perdant l'ultime espoir de ses fortunes.***

***L'ÉGLISE SOUS L'INFLUENCE DU "MÉCHANT"***

***Après que nous fussions enlevés et escortés nuitamment, moi, ma soeur Agnès, ainsi que mes trois filles, de par la manigance du frère Jean-Pierre Kalombo diteng d'avec l'agent PRINCE à l'aide des patrouilleurs vers un petit bureau de renseignement se trouvant dans une ruelle croisant les avenues Savonniers et Tulipiers, nous dûmes y être mis en détention toute la nuit, dans une des petites pièces qui servaient d'accueil.***

***Déjà, il était presque minuit, que l'officier de police judiciaire s'entretint avec moi pour s'enquérir de la situation, voulant savoir quelle était en réalité les différends qui existaient entre nous et le "pasteur", que ce dernier en arrive au point d'assigner ses propres fidèles à la justice. Car, pour ces policiers, ils s'assuraient que cela pourrait être lié aux cas de " sorcellerie" qui s'avère dangereux dans certains fidèles à l'égard de leur église et leurs conducteurs, de telle sortes que ces derniers se retrouvent dans l'obligation de les contraindre à se dénoncer par la voie de la justice, comme cela se fait dans certaines des églises dénominationnelles de réveil. Cependant, ils furent profondément étonnés de vivre un tel cas que d'une des églises du message de l'heure, qu'un responsable assigne ses propres fidèles à la justice, et surtout lorsqu'ils purent découvrir qu'il n'y avait au contraire aucune chose de notre part qui méritait que l'on soit amenés en justice par nos responsables.***

***À cette heure de minuit, après que j'eûs brièvement exposé à l'officier de police judiciaire ce qu'a été la réalité du problème, celui-ci me fit une conclusion tout à fait surprenante, et les descriptions qu'il fit sur notre communauté révélaient en réalité la condition dans laquelle elle se trouve présentement en réalité, mais cela m'humiliant profondément.***

***L'officier de police judiciaire , qui fut aussi auparavant un croyant du message, et qui par la suite retomba dans le monde revivre en tant que pécheur, me fit une conclusion de manière claire et distincte en nous faisant savoir de par ses analyses qu'en premier lieu, nous, en tant que communauté, manquons le Saint-Esprit parmi nous; deuxièmement, nous, en tant que communauté ne sommes qu'une association de personnes qui ne visent en réalité que des intérêts d'argent; et pour conclure tout cela, j'entendîs alors le diable prononcer lui-même par la bouche de l'officier, l'infâme plan qu'il s'est à présent décidé de nous imposer par le moyen furtif du berger local et de son Conseil d'Église, bien que croyants de la vérité. En cette heure-là de minuit, j'entendis des paroles telles que " vous ainsi que vos conducteurs faites honte, C'est plutôt vous qui devriez nous enseigner et nous servir d'exemple, à nous païens et pécheurs, mais alors vous vous comportez trop bas, et venez à nous pour que nous vous jugions. Alors, dans ce cas, il revient de dorénavant à nous de vous discipliner, afin de vous apprendre à bien vous conduire".***

***C'est ainsi que le Nom et l'Église du Seigneur qu'Il s'est rachetée à un grand prix furent exposés au mépris des païens, à cause de nos responsables, ainsi que de l'Église qui par son indifférence les a permit d'accomplir des actes si ignobles et blasphématoires.***

***Déjà la matinée du jour qui suivit, le frère Jean-Pierre Kalombo diteng vint sous la convocation de l'officier, et déposa contre nous des accusations calomnieuses les plus honteuses, et par le moyen de corruption, il enjoignit à l'officier de me forcer à écrire une note par laquelle je devrais reconnaître ne jamais plus avoir à participer en aucune manière à la communion, de la même manière qu'à Agnès et à mes enfants, encore moins de nous retrouver en quelque lieu de l'église, sous peine d'être poursuivis par la Police, et après cela, il nous fut enjoint de nous chercher plutôt une autre église, afin de laisser le "pasteur" tranquille avec "la sienne", car pour eux, l'Église de Dieu n'était pas seulement celle que nous fréquentons.***

***Après cela, ce fut au contraire, sous la permission du frère Jean-Pierre Kalombo, berger local et " modèle du troupeau", que cette police des pécheurs vint procéder à l'ordre dans la Maison de Dieu, nous enjoignant d'évacuer nos effets et nous imposa d'aller habiter chez un de nos frères charnels apostat. Actes qui sont en ultime opposition contre la Parole de Dieu. Et toutes ces choses se sont faites de la part de nos responsables, au nom de l'Église.***

***J'accuse le frère Jean-Pierre Kalombo diteng, ainsi que son collaborateur, le frère Pierre Omatuku de Kamonia, et tout le Conseil des diacres d'être coupables d'ignoble blasphème contre Dieu, par leur actions antiscripturaires qu'ils ont posées contre leur frère et leur soeur en Christ au nom de l'Église, en face des incrédules, ET AVEC L'AIDE DES PÉCHEURS. Je les accuse de s'être volontairement rendus coupable contre le Corps du Seigneur, et d'avoir insulté le Seigneur et d'avoir méprisé et profané Sa précieuse Parole et Sa tendre Eglise qui est Sa plus haute institution par Laquelle juge les affaires des croyants, et par laquelle même Il jugera le monde et les anges, et D'AVOIR EXPOSÉ Ses croyants ET SAINTS qu'il s'est rachetés de son précieux sang, À LA MOQUERIE DES INCRÉDULES ET PÉCHEURS.***

***L'Église de Lubumbashi Dr même porte cette abjecte culpabilité, et doit assurément et sans user de détour répondre devant Dieu, d'avoir ainsi, à cause de son indifférence à l'égard des affaires internes de l'Église et des croyants, de manière pratique blasphémé contre le Nom du Seigneur, en le livrant à l'oppobre, d'avoir méprisé Sa Parole sous les yeux des incroyants, et d'avoir exposé Son Eglise, qui est Son Corps, rachetée à un grand prix à la moquerie des incroyants. L'Église de Lubumbashi ne peut de ce fait rester impunie de par le Seigneur; Elle doit en porter la peine, afin d'être corrigée de son péché; et reconnaître et se soumettre à la Parole à laquelle Elle a désobéi, afin de se dégager de l'autorité et de l'influence du méchant sous lesquelles Elle s'est plus ou moins par ignorance, par négligence et de gré soumise, à cause de ses conducteurs.***

***ULTIME REMÈDE***

***Il n'y a autre remède que celui qui n'est reçu que par le moyen de la Sainte Parole de l'Ecriture. L'Église du Dieu vivant n'est uniquement fondée que sur la Vérité de la Parole, et Elle ne devra prendre les décisions sur toute matière que sur le fondement de l'Écriture dans son ensemble. Si Elle ne le fait pas de cette manière, Elle se rendra coupable devant Dieu de tout désagrément qui en sera conséquent. Chaque membre d'une assemblée locale devra impérativement s'impliquer dans tout problème qui touche la communauté, et ne devra s'en soustraire en aucune manière.***

***En soi, ce sont les péchés des croyants qui rongent tel un cancer l'Église, et qui provoquent des séparations et des divisions entre les croyants. Frère Branham montre de manière claire en quoi cela consiste, et montre la voie biblique adéquate pour parvenir à un dénouement pacifique.***

***Citations: " Maintenant, nous pouvons vous dire pourquoi nous prenons la communion. Nous vous dirons pourquoi nous pratiquons le lavage des pieds; et pourquoi nous ne voulons pas laisser les membres prendre la communion, si nous savons qu’ils vivent dans le péché. C’est pourquoi ces deux ou trois dernières semaines, je suis allé d’un membre à l’autre ; vous avez vos petites querelles aussi. Je suis allé, l’un ne voulait pas parler à l’autre, et quand ils se rencontraient sur la route, ils détournaient la tête. Honte à vous! Vous qui avez pris la coupe bénie de Dieu audessus de cet autel-ci, vous qui vous êtes appelés frères et soeurs et qui, ensuite, prenez le téléphone et commencez à parler en mal les uns des autres, vous n’êtes pas dignes d’être appelés chrétiens, quand vous agissez ainsi. C’est vrai. Restez éloignés du téléphone! Si vous ne pouvez pas dire du bien de quelqu’un, alors ne parlez pas du tout! Souvenez-vous, Dieu vous en tiendra pour responsables. Aussi longtemps que cette sorte d’esprit est en vous, vous savez que vous n’êtes pas en ordre avec Dieu… Si un homme est dans l’erreur, allez vers lui et réconciliez-vous. Si vous ne pouvez pas vous réconcilier, prenez quelqu’un avec vous. Ce n’est pas étonnant que Dieu ne puisse pas discipliner Son Eglise, c’est que vous ne vous y prenez pas correctement. Au lieu de prendre le téléphone et de parler de ceci, de ce qui est arrivé et d’avoir des groupuscules et autre, au lieu de faire cela, pourquoi ne faites-vous pas ce que la Bible enseigne? Si un frère a été pris en faute, allez vers lui, et voyez si vous ne pouvez pas vous réconcilier avec lui. «Eh bien, alors, il m’a fait…» Peu importe ce qu’il a fait, allez quand même vers lui. Il n’est pas dit que c’est lui qui doit venir vers vous. C’est vous qui devez aller vers lui, s’il est dans l’erreur. Vous direz : «Eh bien, c’est lui qui est dans l’erreur, c’est lui qui doit venir vers moi.» Ce n’est pas ce que la Bible dit. La Bible enseigne que c’est vous qui devez aller vers lui. S’il est dans l’erreur, allez vers lui. Et puis, s’il ne veut pas vous écouter, prenez alors quelqu’un avec vous comme témoin. Et s’il ne veut pas voir ce témoin, dites alors : «Eh bien, je vais prendre votre pasteur. » Parlez-lui donc et dites : « Je vais en faire part à l’église, et si dans les 30 jours qui suivent, frères, vous n’avez pas arrangé la chose… ce frère ici est disposé à se réconcilier. Vous, vous ne le voulez pas. Et si vous n’arrangez pas la chose dans les 30 jours… (alors, que va-t-il arriver?) Vous n’êtes plus des nôtres.» La Bible dit : « S’il ne veut pas écouter l’église, qu’il soit alors pour vous comme un païen et un publicain. » Vous voyez, aussi longtemps qu’un frère est sous cette protection de l’église, le Sang de Christ le protège. C’est la raison pour laquelle nous n’arrivons pas à faire marcher l’église comme il faut. Maintenant, … ceci est la doctrine de bapt-… plutôt du Branham Tabernacle ici–veuillez suivre cela... Ce n’est pas l’homme. Dans les 90 % des cas, c’est le diable qui s’est interposé entre les gens. Ce ne sont pas les gens, c’est le diable. Et aussi longtemps que vous laissez le diable faire cela, vous faites du mal à votre frère. C’est vrai... Et si vous, vous voyez qu’il y a quelque chose, c’est votre devoir de venir vers nous et de dire: «Vous deux, venez ici, réconciliez-vous. Nous allons arranger ce problème. » Eh bien, alors, s’il arrive là et qu’on y découvre donc que nous y sommes… Je dis : «Eh bien, pour commencer, si nous–nous ne pouvons pas tomber d’accord, alors vous venez vers l’église, comme cela. » Et alors, aussi longtemps que vous ne faites rien à ce sujet, le Sang de Jésus-Christ nous protège cependant tous deux... Mais alors, ce vieux cancer engendrera un autre cancer, et ce cancer engendrera un autre, jusqu’à ce que finalement, l’église entière tomber malade. Ensuite, cela en arrivera au point où, quand vous viendrez à l’église, elle sera si froide que vous devrez faire venir le concierge pour casser les glaçons dehors, avant que l’assemblée puisse entrer. Eh bien, vous savez que c’est vrai. Alors froide ! Quelqu’un s’assied là, vous savez, sans rien dire. «Eh bien, dans le passé, nous étions si spirituels.» Eh bien, qu’est-il arrivé? Vous couriez bien, que s’est-il alors passé? Vous voyez, vos péchés vous séparent. Et Dieu vous en tiendra pour responsables, frères! Maintenant, mettez donc cette chose en ordre"(Jeffersonville, USA/Sam 27.09.58);***

***" C’est là que l’église échoue aujourd’hui, pendant cette marche. Savez-vous que même votre propre conduite peut empêcher quelqu’un d’autre d’être guéri ? Votre mauvaise conduite c’est-à-dire vos péchés non confessés à vous, les croyants peut être la cause d’un échec amer pour cette église. Et, au jour du Jugement, vous serez responsable de tout cela... Voyez-vous pourquoi ces choses doivent être enseignées ? L’église doit s’aligner, s’aligner sur la Parole de Dieu, s’aligner avec Dieu, s’aligner les uns avec les autres, en marchant d’une façon parfaitement droite, sobrement devant tous les hommes, dans la crainte de Dieu. A cause d’un homme qui a volé un manteau, qui a fait quelque chose qu’il n’aurait pas dû faire, seize hommes ont perdu la vie ! Je pense que c’était seize, peut-être plus. Je pense que c’étaient seize hommes qui étaient morts. Josué a convoqué les gens et a dit : « Quelque chose cloche ! Dieu a fait la promesse. Quelque chose cloche. » Quand nous faisons venir les malades devant nous, et qu’ils ne sont pas guéris, il nous faut publier un jeûne solennel, convoquer une assemblée. Quelque chose cloche quelque part. Dieu a fait la promesse, Dieu doit tenir cette promesse, et Il le fera. Alors il a publié un jeûne. Et ils ont découvert ce qu’il en était, ils ont tiré au sort, et Acan a confessé la chose. Ils l’ont tué avec sa famille et tout, ils les ont brûlés, les ont réduits en cendres, et ils ont laissé ces cendres là comme mémorial. Et Josué a tout simplement continué à combattre, s’est emparé de tout, sans égratignure ni blessure. Voilà" ( Jeffersonville, USA/Dim 15.05.60S);***

***" La raison pour laquelle vous avez tant de difficultés, c’est parce que vous ne suivez pas les principes de la Bible. Si quelqu’un dans l’église cause des troubles, ou que quelque chose aille mal, votre devoir n’est pas d’aller parler de cet homme ou de cette femme. Votre devoir, c’est d’aller vers cet homme ou cette femme, et de lui dire son erreur. Et s’il ne vous écoute pas, prenez quelqu’un d’autre avec vous. S’il ne veut pas entendre cela, alors l’église doit le livrer. Jésus dit : «Ce que vous déliez sur la terre, Je le délierai dans le Ciel. Ce que vous liez sur la terre, Je le lierai dans le Ciel.» C’est cela l’autorité de l’Église" (Jeffersonville, USA/Dim 15.09.57S). -Fin des citations.***

***En tout problème moindre ou grand, qui touche les croyants ou l'Église, et qui devient pour eux cas difficile à résoudre, ou qui touche de façon évidente le domaine publique, les frères responsables ont l'inéluctable obligation et devoir de s'y impliquer, afin de procéder à l'arbitrage et de prononcer une juste sentence en parfaite conformité avec l'Ecriture. cela est leur devoir et obligation selon l'ordre de Dieu. S'ils ne le font pas, dans ce cas la responsabilité de tout péché ou dégât qui en résultera retombera sur eux, par conséquent sur l'Église, et ils devront tous répondre devant Dieu.***

***Souvent, la responsabilité des péchés et des dégâts retombe sur les responsables de la communauté, lorsque ceux-ci prennent les choses à la légère, et se refusent de traiter les choses et de les amender dans l'Église, selon les exigences bibliques. C'est de cette manière qu'émane la raison de prolifération, voire à outrance, des péchés parmi le peuple, et ce qui constitue une grave plaie, pas moindre à réprimer si facilement. Le livre de Jérémie nous en parle amplement sur ce sujet. Il y est dit la chose suivante: "Dis-leur: Ainsi parle l'Éternel: Est-ce que l'on tombe sans se relever? Ou se détourne-t-on sans revenir? Pourquoi donc ce peuple de Jérusalem s'abandonne-t-il A de perpétuels égarements? Ils persistent dans la tromperie, Ils refusent de se convertir. Je suis attentif, et j'écoute: Ils ne parlent pas comme ils devraient; Aucun ne se repent de sa méchanceté, Et ne dit: Qu'ai-je fait? Tous reprennent leur course, Comme un cheval qui s'élance au combat. Même la cigogne connaît dans les cieux sa saison; La tourterelle, l'hirondelle et la grue Observent le temps de leur arrivée; Mais mon peuple ne connaît pas la loi de l'Éternel. Comment pouvez-vous dire: Nous sommes sages, La loi de l'Éternel est avec nous? C'est bien en vain que s'est mise à l'oeuvre La plume mensongère des scribes. Les sages sont confondus, Ils sont consternés, ils sont pris; Voici, ils ont méprisé la parole de l'Éternel, Et quelle sagesse ont-ils? C'est pourquoi je donnerai leurs femmes à d'autres, Et leurs champs à ceux qui les déposséderont. Car depuis le plus petit jusqu'au plus grand, Tous sont avides de gain; Depuis le prophète jusqu'au sacrificateur, Tous usent de tromperie. Ils pansent à la légère la plaie de la fille de mon peuple: Paix! paix! disent-ils. Et il n'y a point de paix. Ils seront confus, car ils commettent des abominations; Ils ne rougissent pas, ils ne connaissent pas la honte; C'est pourquoi ils tomberont avec ceux qui tombent, Ils seront renversés quand je les châtierai, Dit l'Éternel. Je veux en finir avec eux, dit l'Éternel; Il n'y aura plus de raisins à la vigne, Plus de figues au figuier, Et les feuilles se flétriront; Ce que je leur avais donné leur échappera. - ;Pourquoi restons-nous assis? Rassemblez-vous, et allons dans les villes fortes, Pour y périr! Car l'Éternel, notre Dieu, nous destine à la mort, Il nous fait boire des eaux empoisonnées, Parce que nous avons péché contre l'Éternel. Nous espérions la paix, et il n'arrive rien d'heureux; Un temps de guérison, et voici la terreur! - Le hennissement de ses chevaux se fait entendre du côté de Dan, Et au bruit de leur hennissement toute la terre tremble; Ils viennent, ils dévorent le pays et ce qu'il renferme, La ville et ceux qui l'habitent. Je voudrais soulager ma douleur; Mon coeur souffre au dedans de moi"(Jérémie 8:4-17).***

***C'est de toute évidence mot à mot ce qui est du cas de l'Église de Lubumbashi et de ses responsables. Et les terribles sentences telles que décrites dans ces passages, ne pourront de même lui être réservées, jusqu'à ce qu'elle se repente et arrange de tous ses maux, selon l'ordre de la Parole.***

***Ceux du monde ainsi que toutes les églises d'hommes ont tout le droit de marcher dans leur propre chemin, car ils constituent les uns comme les autres aux yeux du Seigneur, Égypte et Babylone. Qu'ils se vautrent dans le bourbier des péchés, cela ne leur va que de soi, l'essentiel est qu'ils puissent du moins prospérer du point de vue matériel et de recevoir l'approbation de l'homme. Car, ils ne sont nullement destinés à la Vérité de la Parole qui Seule libère de tout péché, ainsi que de toute tromperie spirituelle. Leur plaie est incurable, et ne pourra en aucune manière recevoir une quelconque guérison par aucune Écriture, puisqu'ils n'y croient pas selon la Vérité. Que c'est en vain de se servir de la Parole de l'Écriture, afin de pouvoir reprendre un incirconcis de coeur de son péché. Cela est absurde, et n'apporte en retour que le mépris. En rapport avec cela, le Seigneur dit, "Ne donnez pas les choses saintes aux chiens, et ne jetez pas vos perles devant les pourceaux, de peur qu'ils ne les foulent aux pieds, ne se retournent et ne vous déchirent"(Mat.7:6).***

***En rapport avec le monde qui constitue l'Égypte duquel nous étions guéris et sauvés de nos péchés au travers de l'Oeuvre de la croix, il est frit la chose suivante: "Monte en Galaad, prends du baume, Vierge, fille de l'Égypte! En vain tu multiplies les remèdes, Il n'y a point de guérison pour toi"(Jérémie 46:11) . Quant à ce qui concerne Babylone la grande (Apocalypse 17&18), qui constitue la globalité de l'église-mère Catholique avec toutes ses filles qui sont les églises protestantes, libres et dénominationnelles, desquelles nous étions appellés à sortir et à nous séparer, et avons été ramenés à la foi de l'Écriture, il est dit ce qui suit: "Car Israël et Juda ne sont point abandonnés de leur Dieu, De l'Éternel des armées, Et le pays des Chaldéens est rempli de crimes Contre le Saint d'Israël. Fuyez de Babylone, et que chacun sauve sa vie, De peur que vous ne périssiez dans sa ruine! Car c'est un temps de vengeance pour l'Éternel; Il va lui rendre selon ses oeuvres. Babylone était dans la main de l'Éternel une coupe d'or, Qui enivrait toute la terre; Les nations ont bu de son vin: C'est pourquoi les nations ont été comme en délire. Soudain Babylone tombe, elle est brisée! Gémissez sur elle, prenez du baume pour sa plaie: Peut-être guérira-t-elle. -Nous avons voulu guérir Babylone, mais elle n'a pas guéri. Abandonnons-la, et allons chacun dans son pays; Car son châtiment atteint jusqu'aux cieux, Et s'élève jusqu'aux nues"(Jérémie 51:5-9) . Aucune correction par l'Écriture ne peut être rendue possible aux faux enseignements des églises d'hommes. La seule chose qui reste à faire comme remède, est de les abandonner au jugement divin pour leur propre ruine. Dans Apocalypse 18, selon le présent contexte, le jugement divin est prononcé sur l'ensemble des églises de Babylone la grande, et une injonction divine nous est formellement adressée: "Après cela, je vis descendre du ciel un autre ange, qui avait une grande autorité; et la terre fut éclairée de sa gloire. Il cria d'une voix forte, disant: Elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande! Elle est devenue une habitation de démons, un repaire de tout esprit impur, un repaire de tout oiseau impur et odieux, parce que toutes les nations ont bu du vin de la fureur de son impudicité, et que les rois de la terre se sont livrés avec elle à l'impudicité, et que les marchands de la terre se sont enrichis par la puissance de son luxe. Et j'entendis du ciel une autre voix qui disait: Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez point à ses péchés, et que vous n'ayez point de part à ses fléaux. Car ses péchés se sont accumulés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. Payez-la comme elle a payé, et rendez-lui au double selon ses oeuvres. Dans la coupe où elle a versé, versez-lui au double. Autant elle s'est glorifiée et plongée dans le luxe, autant donnez-lui de tourment et de deuil. Parce qu'elle dit en son coeur: Je suis assise en reine, je ne suis point veuve, et je ne verrai point de deuil! A cause de cela, en un même jour, ses fléaux arriveront, la mort, le deuil et la famine, et elle sera consumée par le feu. Car il est puissant, le Seigneur Dieu qui l'a jugée" (Apocalypse 18:1-8) .***

***L'Église du Seigneur, qui a reçu la véritable semence de la Parole, ne peut et n'a aucun droit de marcher son propre chemin, de croire ce qu'Elle veut, et de vivre selon sa complaisance. Elle doit totalement, et dans tous les domaines existants, croire et vivre chaque Parole de l'Écriture.***

***Il ne suffit pas seulement de se glorifier le fait que nous soyons le peuple ou l'Église du Seigneur, et que nous ayons la vraie Parole parmi nous(Jer. 8:8), mais il est maintenant impératif que soit appliquée dans toute sa rigueur et par la grâce de Dieu, chaque parole que nous avons crue. Comment se pourra-t-Il être possible que nous ayons parmi nous toute la véritable Parole restaurée reçue directement du Seigneur sous mandat divin en tant que nourriture spirituelle et baume pour la guérison, mais que la plaie de tout genre de péché et d'injustice subsiste toujours parmi le peuple? Justement c'est parce que les responsables de la communauté qui prétendent avoir reçu de Dieu l'ordre de dispenser la Parole du grand médecin se refusent ou le font négligemment, de prendre le "baume" de la Parole et de l'appliquer sur l'Église du Seigneur, afin que soit rendue possible la guérison de la plaie. Parlant de cela, le Seigneur par le prophète Jérémie, pose la question suivante: "N'y a-t-il point de baume en Galaad? N'y a-t-il point de médecin? Pourquoi donc la guérison de la fille de mon peuple ne s'opère-t-elle pas?"(Jérémie 8:22) .***

***Il est à présent temps que l'Église de Lubumbashi revienne à l'ordre de la Parole, et se repente et répare son mal, selon tout ce qui est exposé dans le présent ouvrage. Il est temps pour le Seigneur d'établir de manière évidente sur Son Eglise des serviteurs revêtus de la puissance du Saint-Esprit, par lesquels par le moyen de la Parole restaurée intégralement reçue au-travers du ministère de la distribution de la nourriture spirituelle (Mat.24:45-47), guérise la plaie de Son peuple, et procède à une pleine purification et sanctification dans la perfection, jusqu'à l'achèvement de Son Oeuvre pour le glorieux Retour de notre Seigneur Jésus-Christ, "afin de faire paraître devant lui cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible" (Éphésiens 5:27);***

***"Que le Dieu de paix vous sanctifie lui-même tout entiers, et que tout votre être, l'esprit, l'âme et le corps, soit conservé irrépréhensible, lors de l'avènement de notre Seigneur Jésus Christ! Celui qui vous a appelés est fidèle, et c'est lui qui le fera"(1Thes.5:23,24);***

***"Que le Dieu de paix, qui a ramené d'entre les morts le grand pasteur des brebis, par le sang d'une alliance éternelle, notre Seigneur Jésus, vous rende capables de toute bonne oeuvre pour l'accomplissement de sa volonté, et fasse en vous ce qui lui est agréable, par Jésus Christ, auquel soit la gloire aux siècles des siècles! Amen!" (Hébreux 13:20,21).***

**============**

***Chapitre XXIII***

***EXHORTATIONS NÉCESSAIRES***

***Dans Tite le chapitre premier au verset premier, il est mentionné la chose suivante: “Paul, esclave de Dieu, et apôtre de Jésus-Christ selon la foi des élus de Dieu et la connaissance de la vérité qui est selon la piété…”.***

***La vie d’un croyant s’accomplit à l’intérieur des limites de la Parole de Dieu et au dedans de l’Eglise de Christ. Les croyants vivant isolés dans la dispersion, appartiennent également à l’ensemble du Corps de Christ en tant que membres du Corps du Seigneur. La révélation personnelle de Dieu en Jésus-Christ est le centre de l’histoire du salut, comme elle est aussi notre lieu de rencontre avec Lui. En Lui seul Dieu S’est incliné vers l’humanité pour lui apporter le salut, par Lui seul nous sommes sauvés, en Lui seul se rencontrent tous ceux qui, par grâce, sont devenus Sa propriété. Il est la Tête à Laquelle chaque membre de Son Corps se soumet. Seule la Parole écrite est une lampe à nos pieds et une lumière sur le chemin que nous foulons en suivant le Seigneur.***

***Par la conclusion de Son alliance, Dieu avait soumis le peuple d’Israël à l’obéissance de Sa Parole. La publication de la Parole révélée ne disait rien à toutes les autres nations. Dieu ne leur avait pas parlé; Il ne s’était pas révélé à elles. Elles pouvaient suivre leur propre chemin. Mais Israël, le peuple de Son alliance, est obligatoirement soumis à la Parole de Son alliance. Il ne peut et ne doit suivre aucun chemin qui lui soit propre.***

***Dans l’Ancien Testament, la Parole fut tout d’abord gravée sur des tables de pierre, car en effet leurs coeurs étaient de pierre. Dans le Nouveau Testament la Parole est devenue chair, et grâce à la rédemption pleinement accomplie à Golgotha, nos coeurs de pierre ont été transformés en coeurs de chair. C’est ce que signifiait la promesse qui trouva son accomplissement en Christ (Ezé. 11.19,20; 36.26,27; Héb.8.10, et autres). Tous ceux qui sont nés de nouveau ont reçu de Dieu la Vie, et ils reçoivent la Parole écrite qui est vivifiée pour eux par l’Esprit. Les croyants de la Nouvelle Alliance forment l’Eglise, Laquelle a été soumise obligatoirement à la Parole de Dieu. Toutes les autres communautés peuvent aller leur propre chemin, mais le peuple qui appartient au Dieu Vivant ne peut ni ne doit suivre ses propres chemins.***

***Comme l’Eglise est composée du rassemblement de divers croyants individuels, Dieu doit obtenir de chacun d’eux personnellement ce qui Lui revient de plein droit. Frère Branham a donné beaucoup de prédications sur divers thèmes, entre autres celle qui a pour titre: L’Eglise et son état. Il est nécessaire que le peuple de la Nouvelle Alliance fasse réellement un inventaire. Le Seigneur est fidèle à Sa Parole, Il parle et agit selon Son conseil et Sa complaisance.***

***Dans ce dernier âge de l’Eglise, le message de la Parole promise et révélée venu à nous dit: “Voici l’époux; sortez à sa rencontre” (Mat. 25.1-13). Cependant, pour être prêts, nos lampes doivent êtres apprêtées, remplies d’huile et allumées. Nos cruches doivent aussi être pleines de l’huile de l’Esprit. En ce qui concerne le symbole de la cruche, nous savons que la cruche d’or, conservée dans le lieu Très-Saint, était remplie de manne (Héb. 9.4). Il ne s’agit donc pas seulement d’avoir de l’huile dans les lampes, mais bien d’avoir aussi la nourriture venant du ciel, la manne – la Parole fraîchement révélée du trône de Dieu – par laquelle nous vivons. Les cruches pleines qu’avaient les vierges sages de Matthieu 25 contenaient les deux: la Parole et l’Esprit. Si ce qui est écrit ici est considéré superficiellement, on peut croire qu’il n’est question que de l’huile typifiant l’Esprit. Toutefois, l’Esprit n’est pas un vent sans consistance, Il agit et révèle la substance divine de la Parole, et c’est ainsi que nos cruches se remplissent spirituellement. “C’est l’Esprit qui vivifie; la chair ne profite de rien: les paroles que moi je vous ait dites sont esprit et sont vie…” (Jean 6.63). Nous recevons grâce sur grâce de Sa plénitude et écoutons ce que l’Esprit dit à l’Eglise au travers de la parole de Dieu.***

***Par la grâce de Dieu nous avons reçu une introduction d’une grande profondeur dans toutes les doctrines bibliques, ainsi que dans la partie prophétique de l’histoire du salut. Il est maintenant indispensable de nous occuper, conformément à l’injonction divine, de l’enseignement personnel dans notre propre vie et d’entreprendre notre préparation en vue du glorieux jour de Jésus-Christ. En ce jour-là tous les croyants, formant ensemble l’Eglise, seront présentés devant le Seigneur sans tache ni ride, ni rien de semblable (Eph. 5.27). Lors du retour du Seigneur Jésus on ne nous demandera pas si notre enseignement est parfait, si notre connaissance est sans erreur, si nous avons la pleine révélation du message divin; alors ce qui seul sera valable, c’est ce que Dieu aura pu accomplir au travers de Sa Parole et de Son Esprit en chacun de la troupe des rachetés par Son Sang, personnellement. Alors s’accomplira ce qui est écrit: “Celles qui étaient prêtes entrèrent avec lui aux noces”. La porte était fermée pour celles qui restèrent. Il s’agit donc maintenant de cette parfaite préparation.***

***Pour l’instant, l’Eglise de Christ n’est pas encore un seul coeur et une seule âme; le Corps du Seigneur est tellement déchiré, comme jamais auparavant. Frère Branham disait dans une prédication: «Le corps le plus malade que je connaisse est le Corps du Seigneur». Il se référait à la parole de Jérémie 8.22: “N’y a-t-il point de baume en Galaad? N’y a-t-il point là de médecin? Car pourquoi n’a-t-on pas appliqué un appareil de pansement à la fille de mon peuple?”.***

***Mais il s’agit maintenant de distribuer la nourriture spirituelle mise en réserve et de publier tout le conseil de Dieu. La table du Seigneur doit être préparée de la manière juste devant nous. Comme cela a été exprimé dans la parole d’introduction, les serviteurs requis pour combattre en faveur de la vraie foi et de la connaissance de la vérité sont ceux qui s’avèrent être, comme élus, remplis d’une sainte piété. Déjà ici nous sommes sauvés en Dieu par Sa grâce, nous demeurons dans la Parole et prouvons notre foi dans une marche selon la piété. Les élus sont caractérisés dans la pratique par une marche en accord avec la Parole de Dieu et une manière de vivre pieuse. Ce n’est que lorsque nous nous regarderons tout à fait sincèrement dans le miroir de la Parole que nous reconnaîtrons notre propre état et constaterons ce qu’il en est réellement de nous. Avant de sceller Son alliance avec le peuple du Nouveau Testament le Seigneur dut lui adresser des paroles d’exhortation; Il nous présenta l’homme naturel dans son ancien état: “Ecoutez-moi, vous tous, et comprenez: Il n’y a rien en dehors de l’homme, qui, entrant au dedans de lui, puisse le souiller; mais les choses qui sortent de lui, ce sont celles qui souillent l’homme. Si quelqu’un a des oreilles pour entendre, qu’il entende. Et quand il fut entré dans la maison, s’étant retiré de la foule, ses disciples l’interrogèrent touchant cette parabole. Et il leur dit: vous aussi, êtes-vous ainsi sans intelligence? N’entendez vous pas que tout ce qui est de dehors, entrant dans l’homme, ne peut pas le souiller, parce que cela n’entre pas dans son coeur, mais dans son ventre, et s’en va dans le lieu secret, purifiant toutes les viandes? Et il dit: Ce qui sort de l’homme, c’est là ce qui souille l’homme; car du dedans, du coeur des hommes, sortent les mauvaises pensées, les adultères, les fornications, les meurtres, les vols, la cupidité, les méchancetés, la fraude, l’impudicité, l’oeil méchant, les injures, l’orgueil, la folie. Toutes ces mauvaises choses sortent du dedans et souillent l’homme”.***

***Dans différentes épîtres, Paul se rapporte à tout ce qui souille l’homme, comme par exemple dans Romains 1.29-32: “… étant remplis de toute injustice, de méchanceté, de cupidité, de malice – pleins d’envie, de meurtres, de querelles, de fraude, de mauvaises moeurs, – délateurs, médisants, haïssables pour Dieu, outrageux, hautains, vantards, inventeurs de mauvaises choses, désobéissants à leurs parents, sans intelligence, ne tenant pas ce qu’ils ont promis, sans affection naturelle, sans miséricorde, et qui, ayant connu la juste sentence de Dieu, que ceux qui commettent de telles choses sont dignes de mort, non seulement les pratiquent, mais encore trouvent leur plaisir en ceux qui les commettent”.***

***Dans Galates 5, depuis le verset 19, l’apôtre décrit les deux sphères de l’être humain: celle de la marche dans l’Esprit et celle de la marche selon la chair. La manière d’être d’une sphère résiste à la manière de l’autre et ne peut s’y soumettre. C’est pourquoi l’Ecriture parle d’une lutte entre ces deux manières de vivre et termine en présentant aux croyants l’ancien et le nouvel homme avec toutes les particularités de chacun.***

***“Or les oeuvres de la chair sont manifestes, lesquelles sont la fornication, l’impureté, l’impudicité, l’idolâtrie, la magie, les inimitiés, les querelles, les jalousies, les colères, les intrigues, les divisions, les sectes, les envies, les meurtres, les ivrogneries, les orgies, et les choses semblables à celles-là, au sujet desquelles je vous déclare d’avance, comme aussi je l’ai déjà dit, que ceux qui commettent de telles choses n’hériteront pas du royaume de Dieu” (v. 19-21).***

***Immédiatement après nous sont décrits les fruits de l’Esprit: “Mais le fruit de l’Esprit est l’amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance: contre de telles choses, il n’y a pas de loi” (v. 22). Chacun peut se considérer et s’éprouver devant cette description comme s’il se trouvait en face d’un miroir. Personne n’a besoin d’être particulièrement spirituel pour constater laquelle des deux listes le concerne. Nous sommes enclins à classer les oeuvres de la chair selon notre propre représentation, et nous les jugeons plus ou moins graves. Dieu classe chacune des faces de cet être “diaboliquehumain” dans un seul catalogue commun, et pareillement pour ce qui concerne les facettes de ce qui est “humain-divin”.***

***Au commencement de cette liste sont nommées des choses à l’ouïe desquelles bien des croyants secouent la tête avec horreur: La fornication, l’impureté, l’impudicité, l’idolâtrie, la magie. Mais tout le reste de cette “liste noire” sont des choses exactement aussi mauvaises aux yeux de Dieu, c’est-à-dire: les inimitiés, les querelles, les jalousies, les colères, les intrigues, les divisions, les sectes, les envies, les meurtres, les ivrogneries, les orgies. “Mais, maintenant, je vous ai écrit que, si quelqu’un appelé frère est fornicateur, ou avare, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, vous n’ayez pas de commerce avec lui, que vous ne mangiez pas même avec un tel homme” (1 Cor. 5.11). Celui qui ne se rend pas coupable des choses grossières qui viennent d’être énumérées, mais qui cependant trame de l’inimitié, entame des querelles et des disputes et manifeste de la jalousie, cet homme est tout autant dominé par des puissances démoniaques. Le calomniateur est placé par Dieu au même niveau que le trompeur, l’idolâtre et le voleur, comme aussi que le chicaneur, le colérique et le vulgaire égoïste. L’égoïsme est toujours vulgaire. Il produit la division et les sectes, l’envie éclate; plusieurs perdent le contrôle d’eux-mêmes, se retirent, alors que d’autres tombent dans l’ivrognerie et les orgies, comme l’écrit Paul. Peu importe combien les arguments propres des uns et des autres peuvent sembler clairs, mais celui qui se rend coupable de ces choses apporte la destruction dans le Corps du Seigneur, et lui-même ne verra pas le Royaume de Dieu.***

***Les malentendus, la suspicion, la discorde, les bavardages, les médisances, etc., oui, toutes ces choses mauvaises auxquelles on n’oserait même pas penser, se trouvent au milieu des croyants qui prétendent faire partie de l’Eglise-Epouse. Cela n’a pas seulement l’apparence, mais il est malheureusement vrai que le diable poursuit son jeu trompeur avec les croyants comme traître, calomniateur et accusateur; il se comporte absolument comme étant un “diable”, c’est-à-dire quelqu’un qui met tout sens dessus dessous. En plus de cela, les fausses doctrines apparaissent, lesquelles viennent toutes d’une fausse inspiration. C’est ainsi que sur tous les plans l’ennemi est entré dans l’Eglise et est à l’oeuvre pour détruire le peuple de Dieu.***

***La persécution extérieure a toujours rassemblé les croyants, alors que la discorde intérieure les sépare et les paralyse. Lorsqu’ils étaient opprimés ils se rassemblaient pour prier et non pour bavarder autour d’une tasse de café. Aujourd’hui l’Eglise est partagée en divers groupes et partis qui se combattent réciproquement, qui dénient le salut à leurs adversaires, ainsi que leur participation à l’enlèvement. L’incapacité de se réconcilier, qui va de pair avec l’arrogance, se trouve dans un grand nombre d’entre eux.***

***En ce qui concerne les divers problèmes intérieurs des communautés, frère Branham dit qu’en fait dans 99% des cas ce sont ceux qui présentent les réclamations qui ont en réalité créé le problème, et ce sont eux qui en portent la responsabilité. Seuls ceux à qui Dieu peut parler se laisseront exhorter et reprendre. Tous les autres repousseront chacune des exhortations venant de Dieu, s’imaginant être dans leur droit, et ils ne remarqueront pas du tout combien les intentions de Dieu sont bonnes à leur égard. “Mais maintenant, renoncez, vous aussi, à toutes ces choses: colère, courroux, malice, injures, paroles honteuses venant de votre bouche. Ne mentez point l’un à l’autre, ayant dépouillé le vieil homme avec ses actions et ayant revêtu le nouvel homme qui est renouvelé en connaissance, selon l’image de celui qui l’a créé” (Col. 3.8-10).***

***L’Ecriture prononcerait-elle exceptionnellement ici des paroles vides de sens? Non et non! Car ce ne sont pas les incrédules qui sont exhortés à s’examiner eux-mêmes, mais bien les croyants. Il est certain que de toute façon l’un ou l’autre soit impliqué par la liste où sont énumérés les artifices que produisent les oeuvres de la chair, au travers desquelles l’ennemi accomplit ses mauvaises actions parmi les croyants. L’apôtre nous exhorte par ces paroles pressantes: “Au reste, mes frères, fortifiez-vous dans le Seigneur et dans la puissance de sa force; revêtez-vous de l’armure complète de Dieu, afin que vous puissiez tenir ferme contre les artifices du diable: car notre lutte n’est pas contre le sang et la chair, mais contre les principautés, contre les autorités, contre les dominateurs de ces ténèbres, contre la puissance spirituelle de méchanceté qui est dans les lieux célestes” (Eph. 6.10-12). Le diable ne se présente pas à nous avec des cornes; de cette façon nous le reconnaîtrions tout de suite. Mais ce sont les puissances invisibles des ténèbres qui cherchent à nous influencer et à nous inspirer.***

***Combien souvent viennent au coeur des croyants des pensées dirigées les uns contre les autres. Elles sont rendues si crédibles par ces esprits méchants que l’on accepte que les choses sont ainsi. La vraie foi repose dans le coeur et est enracinée dans des pensées d’amour et de paix. C’est également dans le coeur que prennent naissance les sentiments destructeurs dirigés réciproquement les uns contre les autres et, inspirés par l’ennemi, ils se fixent dans le monde de la pensée. Nous devons résister à chacune de ces pensées qui cherchent à occasionner des dommages à des individus ou à la communauté.***

***Chacun peut lire le texte des Ephésiens 6 jusqu’à la fin du chapitre et le méditer dans son coeur. Jamais auparavant l’examen de conscience personnel et scrupuleux n’a été aussi opportun que maintenant. Seul le croyant profondément sincère se soumettra au Seigneur, se laissera convaincre par l’Esprit de se dépouiller du vieil homme avec tous ses attributs, afin de revêtir le nouvel homme “créé selon Dieu, en justice et sainteté de la vérité” (Eph. 4.22-24). Au verset 25 nous sommes exhortés par ces paroles: “C’est pourquoi, ayant dépouillé le mensonge, parlez la vérité chacun à son prochain; car nous sommes membres les uns des autres”. Un membre du Corps ne doit ni mentir, ni tromper un autre membre. Nous ne devons même pas nous mettre en colère. Si toutefois quelqu’un, inconsidérément en arrive là, il ne faut pas laisser le soleil se coucher sans avoir auparavant mis la chose en ordre. Si nous ne faisons pas cela, nous laissons la place au calomniateur.***

***La vie de Jésus-Christ, avec toutes ses vertus (2 Pier. 1), ne peut être manifestée qu’en ceux qui ont été engendrés par l’Esprit de Dieu et sont nés de nouveau, qui ont en eux les sentiments se trouvant en Jésus-Christ (Phil. 2.5). C’est par les fruits de l’Esprit que les attributs de Jésus-Christ sont manifestés au travers de nous, c’est-à-dire: “… l’amour, la joie, la paix, la longanimité, la bienveillance, la bonté, la fidélité, la douceur, la tempérance; contre de telles choses, il n’y a pas de loi” (Gal. 5.22,23).***

***Le royaume de Dieu ne peut être vu que chez celui en qui les fruits de l’Esprit peuvent croître. Comment, par exemple, des personnes pourraient-elles un jour entrer dans le royaume de Dieu, si maintenant, d’une manière ou d’une autre, elles participent à la destruction du royaume de Dieu? Comment pouvons nous faire partie de l’Eglise de Dieu, si maintenant nous la méprisons et ne désirons pas lui appartenir? L’esprit de cet âge ne s’est pas arrêté a la porte des Eglises; il y est entré. Beaucoup de croyants veulent leur indépendance, ils veulent diriger eux-mêmes leur destinée, ils veulent faire en sorte de “se réaliser” eux-mêmes. Bien que l’on dise de la bouche: «J’appartiens tout entier au Seigneur!» notre manière de vivre rend témoignage de quelque chose de tout différent. Il est visible que beaucoup de personnes se trouvent hors de l’Eglise de Christ, et qu’en ce qui concerne leur vie, leur temps, leur dîme, et en toutes choses, ce sont eux-mêmes qui décident. Comme maintenant ils se sonteux-mêmes rendus indépendants, ainsi resteront-ils dehors également, déçus de ne pas être enlevés avec l’Epouse de Christ.***

***Il est indispensable que tous fassent véritablement une expérience avec Dieu par un renouvellement de leur vie, et qu’ils ne se contentent pas seulement de mettre un morceau neuf sur un vieux vêtement tout en demeurant les mêmes à l’intérieur. Il faut que chacun reconnaisse de quelle manière l’ennemi l’emploie pour faire des dégâts au milieu du peuple de Dieu par son moyen. L’adversaire a beaucoup d’expérience et sait se servir d’une manière ou d’une autre de ceux par lesquels il peut tout particulièrement occasionner le plus de dégâts dans l’Eglise.***

***Beaucoup de personnes se sont déjà certainement demandé avec sérieux pourquoi leur vie spirituelle était dépourvue de fruits; elles se sont aussi questionnées sur leur propre état. Nous devons certainement nous demander quelles sont les causes de cela, et comment nous pouvons sortir de cette détresse spirituelle, afin d’être en bénédiction pour d’autres personnes. D’où proviennent donc les animosités, les querelles et les jalousies, ces oeuvres de la chair que la Parole place au même rang que la magie, l’idolâtrie et les autres choses? De même que les fruits de l’Esprit font voir à tous les qualités et la nature de notre Rédempteur, ainsi l’ennemi manifeste son désordre par les oeuvres de la chair, et cela malheureusement aussi parmi les croyants qu’il peut tenir sous son influence.***

***L’envie et la jalousie ont entraîné après elles le premier meurtre. Caïn vit que Dieu avait accepté favorablement Abel et son sacrifice, et déjà c’en était fait de lui. Tout d’abord l’envie et la jalousie montèrent en lui, puis la haine et le meurtre suivirent automatiquement (1 Jean 3.15). Lorsque Dieu rend témoignage de Lui par un homme, qu’Il le bénit et l’emploie, cet homme n’y est pour rien. Aucun ne peut s’attribuer un mérite, car tout cela lui a été donné d’en haut. Chaque enfant de Dieu n’a que ce que le Seigneur lui donne; cela ne vient pas du tout des mérites d’une personne, mais Dieu prend celui qu’Il veut et Il répartit les dons et les tâches selon Son appréciation. Si du point de vue spirituel ou terrestre quelqu’un a reçu davantage qu’un autre, on doit s’en réjouir. Il y a toujours eu des riches et des pauvres, mais il se trouve aussi des personnes qui sont satisfaites de ce qu’elles ont. Le Seigneur a dit: “Mais cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses vous seront données par-dessus” (Mat. 6.33). Paul nous exhorte par ces paroles: “Mais ayant la nourriture et de quoi nous couvrir, nous serons satisfaits” (1 Tim. 6.8). C’est pourquoi il n’y a aucune raison de laisser monter en nous quoi que ce soit qui puisse susciter envie et jalousie. Que ce soit dans les domaines terrestre ou spirituel, cela ne fait aucune différence, car l’ennemi s’évertue à occasionner toutes sortes de malheurs.***

***Les talents particuliers ne sont-ils pas dans ce monde admirés et appréciés? La voix des chanteurs et chanteuses, le talent des sportifs, des artistes, des inventeurs, etc., sont tous admirés. Pourquoi donc parmi les croyants les talents sont-ils voués au diable? A cet égard frère Branham a fait une comparaison frappante avec le jeu de football, en disant: «Lorsqu’un équipier possède le ballon, tous ses coéquipiers ne doivent-ils pas le protéger, non pas chercher à lui prendre le ballon?».***

***“Mais Dieu a composé le corps en donnant un plus grand honneur à ce qui en manquait, afin qu’il n’y ait point de division dans le corps, mais que les membres aient un égal soin les uns des autres. Et si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui; si un membre est glorifié, tous les membres se réjouissent avec lui” (1 Cor. 12.24-26).***

***Tous les croyants sont sérieusement exhortés à résister à l’ennemi et aux puissances de ruse et de méchanceté qui apportent le malheur et la destruction, – et cela jusqu’au sang (Héb. 12.4), c’est-à-dire même jusqu’à la mort – afin de tenir ferme dans l’unité de l’Esprit. Cela n’est du moins possible que lorsque nous pouvons constater de quelle manière l’ennemi manigance ses attaques. Ce n’est que lorsque nous nous plions véritablement sous la puissante main du Seigneur que le diable s’enfuit loin de nous.***

***“Mais il donne une plus grande grâce. C’est pourquoi il dit: Dieu résiste aux orgueilleux, mais il donne la grâce aux humbles. Soumettez vous donc à Dieu. Résistez au diable, et il s’enfuira de vous. Approchez-vous de Dieu, et il s’approchera de vous. Nettoyez vos mains, pécheurs, et purifiez vos coeurs, vous qui êtes doubles de coeur. Sentez vos misères, et menez deuil et pleurez. Que votre rire se change en deuil, et votre joie en tristesse. Humiliez-vous devant le Seigneur, et il vous élèvera. Ne parlez pas l’un contre l’autre, frères. Celui qui parle contre son frère ou qui juge son frère, parle contre la loi et juge la loi” (Jacq. 4.6-11).***

***L’apôtre Pierre donne cette exhortation: “Soyez sobres, veillez: votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rôde autour de vous, cherchant qui il pourra dévorer. Résistez-lui, étant fermes dans la foi, sachant que les mêmes souffrances s’accomplissent dans vos frères qui sont dans le monde” (1 Pier. 5.8,9).***

***Celui qui ne peut pas rendre justice à Dieu en toutes choses et se plier de tout coeur sous l’autorité de Sa Parole, continuera d’être utilisé en mal par l’ennemi. Combien de fois l’un n’a-t-il pas jugé l’autre sur la base de son propre point de vue, et ne l’a-t-il pas condamné? Combien de fois un bavardage n’a-t-il pas agi comme un cancer qui ronge tout autour de lui? Combien une personne n’est-elle pas vite jugée d’après ce qu’une autre personne a dit d’elle? Cela ne peut continuer ainsi, car aujourd’hui chacun propage sur chacun ce qu’il veut. En somme, qui pense encore que nous devrons rendre compte de toutes paroles vaines que nous aurons dites? Qui donc est intéressé à ce que soit éprouvé ce qui a été dit sur un autre pour en connaître la part de vérité?***

***L’un propage sur un frère ou une soeur ce qui lui vient à l’idée, et plusieurs y ajoutent encore. Qui donc tient à ce que celui sur qui il est parlé soit présent? Une femme colporte des choses sur son mari, et le mari sur sa femme – chacun sur chacun, tout ce qu’il veut. Qui donc alors veut rentrer en lui-même et peut encore accepter d’être châtié par l’Esprit de Dieu? Qui donc croit ne pas être dans son droit? Peu de personnes semblent remarquer les conséquences dévastatrices que provoque tout cela. Combien de temps voulons-nous encore nous satisfaire de l’état de désolation de l’Eglise? Tous ne devraient dire sur un autre que ce qu’ils pourraient dire en présence de la personne concernée et du Seigneur. Le mieux serait de ne parler absolument pas les uns à propos des autres, mais de prier les uns pour les autres et employer notre temps à témoigner de notre merveilleux Seigneur.***

***Pour rendre plus crédibles les bavardages calomniateurs, cette remarque est souvent ajoutée: «Celui-ci, ou celle-là, je la connais… Personne n’a besoin de me dire quoi que ce soit…». C’est possible. Il existe des personnes qui n’ont pas reconnu ce qu’elles sont, pas davantage que leur manière de faire destructrice. Comme disent les Saintes Ecritures, elles n’ont elles même pas la paix, et de leur langue enflammée par le feu de la géhenne (Jacq. 3.6) elles apportent la discorde partout où elles vont. Un venin d’aspic est sous leur langue, bien qu’elles parlent en partie de nouvelles et aussi d’anciennes langues; quelquefois même elles parlent un double langage, selon la meilleure manière dont l’ennemi peut les employer en mal pour causer des dégâts aux individus et à la communauté. Parfois elles bénissent de leur langue, d’autres fois elles maudissent; tout dépend de ceux à qui elles s’adressent, si les personnes concernées sont considérées comme ennemies ou comme amies. Combien de temps cela vat-il durer? Quelle solution les Saintes Ecritures nous offrent-elles?***

***Par rapport au proche retour de Jésus-Christ la question est plus que justifiée. Quand donc tous les croyants appartenant à l’Eglise-Epouse se soumettront-ils à Dieu et à Sa Parole, afin de se mettre au service du Seigneur et de contribuer au bien-être et à l’édification de l’ensemble de l’Eglise? Nous croyons que l’Eglise-Epouse doit être à la fin comme Elle était au commencement, et que c’est ce qu’Elle sera finalement, c’est à dire un seul coeur et une seule âme. Alors seulement nous expérimenterons ensemble les grandes oeuvres de Dieu. Cependant, auparavant, un profond repentir doit réellement avoir lieu, une repentance du coeur que le Seigneur accordera par Son Esprit et qui viendra sur chacun – non un repentir exigé l’un de l’autre, mais bien une contrition opérée par l’Esprit Saint en chacun personnellement.***

***Afin de pouvoir nous servir les uns les autres, nous devons revêtir le vêtement de service: l’humilité. Celui qui veut exhorter l’autre commence par se placer lui-même dans la position de celui qu’il désire exhorter. Avant toutes choses, il retirera la poutre de son propre oeil avant de se disposer à retirer la paille de l’oeil de son frère.***

***Un verset du sermon sur la montagne, que l’on appelle en anglais “la règle d’or”, devrait être notre parole directrice: “Toutes les choses donc que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur, vous aussi, de même; car c’est la loi et les prophètes” (Mat. 7.12).***

***Dans le sermon sur la montagne se trouve cette bénédiction bien connue: “Bienheureux ceux qui sont purs de coeur, car c’est eux qui verront Dieu” (Mat. 5.8). Celui qui est informé de ce que Dieu a fait dans notre génération à travers le ministère particulier de frère Branham, celui-là sait que le Message apporté par lui au temps opportun, celui du “retour au MessageParole”, doit prendre les devants. Jean-Baptiste a été envoyé avant la première venue de Christ pour préparer le chemin du Seigneur. Ce ministère apostolique prophétique a été de nouveau envoyé de nos jours pour rétablir toutes choses (Mat. 17.11). Tous ceux qui véritablement appartiennent à l’Eglise-Epouse doivent accepter et croire la Parole de l’heure, le Message divin, comme l’Ecriture le dit. Ce serait être irresponsable que de continuer à agir de la manière selon laquelle chacun croit pour lui-même et son parti et pense être prêt pour l’enlèvement. La chose étonnante est que c’est ce que pensent même ceux qui ont le visage aussi sombre que Caïn.***

***Parmi les personnes croyantes d’aujourd’hui il y en a qui pensent aimer Dieu, et qui en même temps peuvent haïr leur prochain, leur frère ou leur soeur. Ils croient pouvoir parler à Dieu, mais cependant pas au frère ou à la soeur. Malgré leur irréconciliabilité, ils croient même être prêts pour la venue de Christ. Ils sont persuadés d’être unis à Dieu sans être en relation avec leurs frères et soeurs. Dans les Saintes Ecritures nous voyons que les deux choses sont inséparables “… ce que nous avons vu et entendu, nous vous l’annonçons, afin que vous aussi vous ayez communion avec nous: or notre communion est avec le Père et avec son Fils Jésus Christ” (1 Jean 1.3).***

***En tant qu’enfants de Dieu nous devons comprendre une fois pour toutes que dans chacun des domaines concernant Dieu, nous devons êtres soumis à Sa Parole afin d’être en accord avec Elle. Pour la communauté également l’ordre divin seul est valable, et nous devons nous y laisser introduire. Pour tous ceux qui sont devenus croyants – pour chaque homme, chaque femme, chaque père, chaque mère, chaque enfant – c’est Dieu seul qui est compétent dans l’Eglise. En ce qui concerne le manger et le boire, pour l’observation des jours et choses semblables, chacun doit agir selon sa propre conviction, mais qu’il laisse donc les autres en paix et respecte la décision qu’ils prennent pour leur part (Rom. 14.1-10). Cependant c’est tout différent lorsqu’il s’agit de choses qui sont obligatoires pour tous parce qu’elles ont été établies dans la Parole de Dieu. Ce qui peut être formulé conformément aux commandements et interdictions de la Parole écrite peut seul être jugé conformément à cette Parole écrite.***

***En Israël, les anciens assis à la porte de la ville prononçaient le droit en tant que juges et chefs (Deut. 16.18-20). Tout le peuple s’adressait à eux. Dans l’Eglise de Christ les anciens ont également reçu cette tâche. Lorsque le Seigneur Dieu apparut à Son serviteur Moïse, Il lui dit: “Va, et assemble les anciens d’Israël, et dis-leur:…” (Ex. 3.16). C’étaient des hommes qui avaient la confiance des tribus et de tout le peuple. Lorsque Moïse monta sur la montagne pour y rencontrer l’Eternel, il prit avec lui également 70 anciens d’entre le peuple d’Israël: “Et il ne porta point sa main sur les nobles d’entre les fils d’Israël; ils virent Dieu, et ils mangèrent et burent” (Ex. 24.11). Comme d’une part les sacrificateurs devaient s’occuper de la partie spirituelle du service divin, ainsi les lévites avaient également leur tâche dans le Temple. L’assistance envers l’ensemble de l’assemblée reposait sur les anciens; ils rendaient la justice à l’égard des enfants récalcitrants (Deut. 21.18-21), et jugeaient également dans les cas de différends entre époux (Deut. 22.13-21).***

***Dans les églises du Nouveau Testament, des anciens ont été également établis (Act. 14.23; 1 Tim. 3; Tite 1; etc.). Paul et Barnabas s’en allèrent avec une délégation pour rencontrer les apôtres et anciens de Jérusalem à cause d’un point de controverse (Act. 15). Par leur moyen ils firent porter cet écrit: “Les apôtres et les anciens et les frères, aux frères d’entre les nations qui sont à Antioche et en Syrie et en Cilicie: Salut!” (v. 23). Ce ne sont pas les frères exerçant les cinq ministères de la Parole que Paul fit appeler lorsqu’il s’agissait d’une assemblée locale, mais bien les anciens: “Or il envoya de Milet à Ephèse, et appela auprès de lui les anciens de l’assemblée”. Il les exhorta en leur disant: “Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau au milieu duquel l’Esprit Saint vous a établis surveillants pour paître l’assemblée de Dieu, laquelle il a acquise par le sang de son propre fils” (Act. 20.17,28).***

***Les anciens sont aussi appelés surveillants et présidents. Dans l’Apocalypse les 24 anciens nous sont montrés comme représentant l’Ancienne et la Nouvelle alliance. Ce sont les anciens qui sont appelés à faire l’onction d’huile aux malades et à prier avec eux (Jacq. 5.14). Ils ont pour tâche de haute importance de veiller au bien-être de l’Assemblée sous tous les rapports.***

***“J’exhorte les anciens qui sont parmi vous, moi qui suis ancien avec eux et témoin des souffrances de Christ, qui aussi ai part à la gloire qui va être révélée: paissez le troupeau de Dieu qui est avec vous…” (1 Pier. 5.1,2). Celui qui a réellement la crainte de Dieu dans son coeur respectera dans leur service les frères établis par Dieu. Celui qui n’a pas de respect envers les décisions de Dieu n’a pas davantage la crainte de Dieu. La crainte de Dieu doit retourner dans l’Eglise, et elle y sera, c’est certain (Act. 5.1-11), car elle est le commencement de toute sagesse divine (Ps. 111.10; Prov. 1.7; Jacq. 3.17).***

***Les frères responsables dans les communautés sont qualifiés pour s’occuper des intérêts de tous ceux qui appartiennent à l’Eglise. Paul écrit dans 1 Corinthiens 5.12: “Car qu’ai-je affaire de juger ceux de dehors aussi? Vous, ne jugez-vous pas ceux qui sont de dedans?”. Celui qui se retire de la vie de la communauté parce que la Parole ne peut lui donner raison, rend témoignage qu’il n’accepte pas d’être placé sous l’autorité de la Parole, mais qu’il se considère au contraire comme étant au-dessus de la Parole. Il est juste de se demander si de telles personnes peuvent être des membres du Corps du Seigneur, car pour ceux-là au contraire toute la Parole de Dieu est valable. Quelques personnes revendiquent aussi le droit pour elles seules. Mais en fait les droits d’un croyant n’existent que dans les limites établies par la Parole de Dieu. Celui qui sort de ces limites quitte le fondement biblique et se soustrait à la conduite du Saint Esprit. De cette façon, non seulement certaines personnes arrivent dans le domaine de l’ennemi, mais encore se trouvent sous l’influence directe de mauvais esprits, et elles s’égarent.***

***“Frères, quand même un homme s’est laissé surprendre par quelque faute, vous qui êtes spirituels, redressez un tel homme dans un esprit de douceur, prenant garde à toi même, de peur que toi aussi tu ne sois tenté” (Gal. 6.1).***

 ***Que ce soit pour le couple ou pour la famille, ou parmi les frères et soeurs, pour tous la Parole est pleinement suffisante pour qu’au travers d’Elle seule une sentence juste soit prononcée. Aucun croyant ne doit chercher à faire valoir ses droits à l’égard de son frère ou de sa soeur en Christ par la moyen d’un avocat ou devant une cour de justice. Paul a repris lescroyants qui faisaient valoir leurs droits devant des juges incrédules, plutôt que d’avoir cherché à le faire auprès des saints (1 Cor. 6). Tous ceux qui cherchent à faire valoir leurs droits devant des juges non-croyants méprisent Dieu et Sa Parole; ils exposent l’Eglise du Seigneur à la moquerie des incrédules et jettent ainsi des perles aux pourceaux. Aucun de ceux qui, en connaissance de cause, c’est-à-dire volontairement, foule aux pieds la Parole de Dieu ne sortira de là impuni. Celui qui a recours à un juge de ce monde rend nul le droit divin, car il a cherché son propre droit par la voie des incrédules. Par exemple, comment dans l’affaire d’un couple, un juge de ce monde peut-il prononcer ce qui est juste, alors qu’il ne connaît luimême aucunement la Parole de Dieu? Il ne sait pas ce qui est écrit dans Matthieu 5.32, ou encore dans Matthieu 19.9, 1 Corinthiens 7.10,11 ou 15, ainsi que dans beaucoup d’autres passages bibliques du Nouveau Testament encore, sans compter tous ceux qui se trouvent dans l’Ancien Testament, d’Exode 20 à Malachie 2.16.***

***Tout ce qui arrive aux croyants n’est pas d’ordre privé ou une affaire de famille, car dès que cela aboutit dans le domaine public cela concerne toujours l’Eglise tout entière. C’est pourquoi le droit divin, au travers de la Parole, doit être prononcé sans parti pris et dans l’Eglise. En cas de litige il est toujours nécessaire qu’il y ait un médiateur qui prononce la sentence juste. Le médiateur ne doit cependant appartenir à aucun parti, ni donner droit à une des parties en conflit; il doit au contraire servir d’intermédiaire et chercher à réconcilier ceux qui sont en différend. Notre Rédempteur en est le meilleur exemple. Il fut le Médiateur de la Nouvelle alliance, et en Lui l’humanité partagée en deux fut réconciliée avec Dieu. Celui qui se soustrait aux directives justes de la Parole prononcées au-dedans de l’Eglise et se dresse contre elles, fraye son propre chemin. Nous devons arriver, comme l’enseignait Paul, à ce que des hommes éprouvés dans la foi jugent d’une affaire afin qu’elle soit éclaircie.***

***Ce n’est pas toujours avec de mauvaises intentions que deux personnes entrent en conflit. Il peut arriver que chaque partie se réfère à un autre passage biblique et s’y appuie sans prendre en considération le passage biblique de son interlocuteur. C’est ainsi que prennent naissance des accusations qui sont aussi vieilles que le monde. Dans le jardin d’Eden, déjà, lorsque le Seigneur Dieu demanda les raisons de son acte à Adam, celui-ci répondit: “La femme que tu m’as donnée pour être avec moi…”. Et lorsque Dieu s’adressa à la femme, celle-ci Lui dit: “Le serpent m’a séduite…” (Gen. 3.12,13). Par bonheur le Seigneur Dieu n’a maudit ni Adam ni Eve, mais seulement le serpent.***

***Aucune affaire ne peut être résolue en accusant les autres de culpabilité ni par des chicanes. Au contraire, le problème ne peut devenir que plus grand. L’accusation de culpabilité ne peut venir que lorsque le pardon et la réconciliation sont repoussés et refusés. Cela ne devrait jamais arriver chez les croyants, car il y a une mise en garde très nette dans le “Notre Père” lorsqu’il est dit: “… et remets nous nos dettes, comme nous aussi nous remettons à nos débiteurs; et ne nous induis pas en tentation, mais délivre nous du mal. Car si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi à vous; mais si vous ne pardonnez pas aux hommes leurs fautes, votre Père ne pardonnera pas non plus vos fautes” (Mat. 6.12-15).***

***Si quelqu’un pense que ces paroles ne le concernent pas, il se trompe lui-même. Celui qui ne peut pas pardonner “une chose” à son prochain, Dieu ne lui pardonnera alors “aucune chose”. C’est ainsi que nous pouvons lire dans Marc 11.25,26: “Et quand vous ferez votre prière, si vous avez quelque chose contre quelqu’un, pardonnez-lui, afin que votre Père aussi, qui est dans les cieux, vous pardonne vos fautes. Mais si vous ne pardonnez pas, votre Père qui est dans les cieux ne pardonnera pas non plus vos fautes”. C’est face à de telles paroles de l’Ecriture que chacun peut se juger soi-même; il n’a pas besoin de consulter une autre personne pour savoir où il en est. Celui qui a réellement pardonné tend à l’autre la main de la réconciliation. Celui qui n’est pas réconcilié avec son frère ne peut pas être réconcilié avec Dieu. Même seulement lorsqu’une personne se met en colère contre son frère, il est soumis au jugement de Dieu. Dans la loi, celui qui l’appelait “raca” (stupide) devait en rendre compte devant le sanhédrin. Et celui qui le qualifiait de “fou” était passible de la géhenne de feu (Mat. 5.21,22). Combien de temps voulons nous encore passer par-dessus ces passages bibliques? En considérant de manière superficielle les trois cas d’insulte mentionnés cidessus, nous pourrions les qualifier de “paroles cavalières”. Mais auprès de Dieu c’est une chose mauvaise car Il connaît les raisons qui animent les coeurs, ainsi que la raison pour laquelle de telles expressions et de tels noms sont lancés à la face de l’autre. Il sonde les coeurs et éprouve les reins. Dans Matthieu 5, où il est fait mention de ces choses que nous pensons être de “peu d’importance”, c’est précisément là qu’il est dit que si nous voulons offrir un sacrifice au Seigneur, nous devons le laisser devant l’autel et venir premièrement nous réconcilier avec la personne concernée. Ce n’est que lorsque le droit et l’ordre divin sont rétablis parmi les individus qu’ils pourront aussi l’être dans l’Eglise.***

***“Et si ton frère pèche contre toi, va, reprends-le, entre toi et lui seul; s’il t’écoute, tu as gagné ton frère; mais s’il ne t’écoute pas, prends avec toi encore une ou deux personnes, afin que par la bouche de deux ou de trois témoins toutes choses soient établies. Et s’il ne veut pas les écouter, dis-le à l’assemblée; et s’il ne veut pas écouter l’assemblée non plus, qu’il te soit comme un homme des nations et comme un publicain” (Mat. 18.15-17). Paul doit avoir eu cette parole à la pensée, lorsque dans 1 Corinthiens 5 il présentait aux frères responsables ce qui était juste concernant un cas extraordinaire dont parle Lévitique 18.8, et qui n’était même pas pensable chez les païens.***

***Visiblement, dans d’autres cas, les anciens n’étaient pas consultés, puisque l’apôtre fait le reproche aux croyants de ce que dans leurs contestations: “… vous établissez ceux là pour juges qui sont peu estimés dans l’assemblée. Je parle pour vous faire honte; ainsi il n’y a pas d’homme sage parmi vous, pas même un seul, qui soit capable de décider entre ses frères” (1 Cor. 6.4-6).***

***Des renseignements nous sont donnés dans 2 Corinthiens 2, au sujet de ce qui doit arriver à un croyant qui n’a pas écouté les deux ou trois personnes qui lui avaient parlé premièrement et dont l’affaire est portée devant l’Assemblée: “Il suffit, pour un tel homme, de cette punition qui lui a été infligée par le grand nombre, de sorte qu’au contraire vous devriez plutôt pardonner et consoler, de peur qu’un tel homme ne soit accablé par une tristesse excessive. C’est pourquoi je vous exhorte à ratifier envers lui votre amour. Car c’est aussi pour cela que je vous ai écrit, afin que je connaisse, à l’épreuve, si vous êtes obéissants en toutes choses. Or à celui à qui vous pardonnez quelque chose, moi aussi je pardonne; car moi aussi, ce que j’ai pardonné, si j’ai pardonné quelque chose, je l’ai fait à cause de vous dans la personne de Christ; afin que nous ne soyons pas circonvenus par Satan, car nous n’ignorons pas ses desseins”.***

***Il ne s’agit donc pas que l’un déclare l’autre coupable, mais bien qu’il y ait pardon et que les dispositions divines soient établies, dans lesquelles seules une atmosphère agréable à Dieu peut prendre naissance. La loi nous déclare tous coupables, mais la grâce nous déclare libres. Le Seigneur a pris sur Lui nos fautes, et Il les a portées à la croix. C’est là que le parfait pardon divin a été accompli et qu’a eu lieu la réconciliation par le sacrifice de l’amour divin en Jésus-Christ notre Seigneur. Il a apporté la paix à ceux qui L’acceptent et Le reçoivent. Celui qui impute une faute ou un manquement à un autre, annule pour lui-même le pardon. La délivrance parfaitement accomplie, ainsi que le pardon, n’ont plus de valeur pour lui parce que lui-même ne pardonne pas. C’est de cette manière que s’élèvent denouveau l’inimitié et la séparation. Lorsque nous retenons la faute d’un autre nous nous rendons nous-mêmes coupables devant Dieu, parce que de cette manière nous déclarons la délivrance pleinement accomplie comme étant nulle pour nous, puisque nous ne croyons pas qu’elle le soit pour l’autre. Dans un tel cas c’est notre propre moi qui se place en travers du chemin de Dieu, et les actions et les pensées humaines nous dominent. Ce que Dieu a fait en Christ a de la valeur pour toujours, de même que la béatitude proclamée dans Romains 4.7,8: “Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts: bienheureux l’homme à qui le Seigneur ne compte point le péché”.***

***Ephésiens 5.21 nous interpelle tous. Il est dit d’abord, en général: “Etant soumis les uns aux autres dans la crainte de Christ”, puis il est montré aux femmes ainsi qu’aux hommes leur position pour parvenir enfin au point culminant: la comparaison avec Christ et l’Eglise, pour Laquelle le Seigneur s’est donné, “afin qu’il la sanctifiât, en la purifiant par le lavage d’eau par la parole; afin que lui se présentât l’assemblée à lui-même, glorieuse, n’ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais afin qu’elle fût sainte et irréprochable” (v. 26,27).***

***Nous devons ici déjà être dans l’amour divin, lequel est le lien de la perfection, afin d’arriver à l’unité produite par l’Esprit. Alors seulement, nous serons prêts pour l’enlèvement. De son vivant frère Branham fut transporté en esprit dans le paradis. Il vit entre autres la grande troupe des croyants revêtus de robes blanches, et il entendit une voix forte disant: «Seul l’amour parfait entre en ce lieu. Tous ceux que tu as aimés et qui t’ont aimés…». “L’amour ne fait point de mal au prochain: l’amour donc est la somme (plénitude) de la loi” (Rom. 13.10).***

***Paul se rapportait aux événements particuliers qu’il avait vécus, ainsi qu’aux visions qu’il avait eues, pour faire ressortir les choses extraordinaires qu’il vit lorsqu’il fut transporté dans le paradis (2 Cor. 12). Auparavant il avait déjà rendu un témoignage dans 1 Corinthiens 2.9: “Ce que l’oeil n’a pas vu, et que l’oreille n’a pas entendu, et qui n’est pas monté au coeur de l’homme, ce que Dieu a préparé pour ceux qui l’aiment”.***

***Le disciple préféré de Jésus a beaucoup écrit sur l’amour, et c’est lui qui rend ce témoignage: “Et quiconque aime celui qui l’a engendré, aime aussi celui qui est engendré de lui. Par ceci nous savons que nous aimons les enfants de Dieu, c’est quand nous aimons Dieu et que nous gardons ses commandements” (1 Jean 5.1,2). Ne peuvent réellement aimer de l’amour divin que ceux dans le coeur desquels a été versé l’amour qui sauve et qui pardonne, tel qu’il a été manifesté à Golgotha pour la réconciliation et le pardon, et qui est répandu en eux par le Saint-Esprit.***

***Nous devrions tous lire d’une manière toute particulière l’épître de Jean, parce qu’elle touche directement le noyau de la vie divine en nous. C’est lui, Jean, qui nous exhorte avec insistance à ne pas faire comme Caïn, qui était du malin et tua son frère. “Enfants, n’aimons pas de parole ni de langue, mais en action et en vérité… Bien-aimés, aimons-nous l’un l’autre, car l’amour est de Dieu, et quiconque aime est né de Dieu et connaît Dieu. Celui qui n’aime pas n’a pas connu Dieu, car Dieu est amour… Personne ne vit jamais Dieu; si nous nous aimons l’un l’autre, Dieu demeure en nous, et son amour est consommé en nous … Et nous avons connu et cru l’amour que Dieu a pour nous. Dieu est amour, et celui qui demeure dans l’amour, demeure en Dieu et Dieu en lui… Si quelqu’un dit: J’aime Dieu, et qu’il haïsse son frère, il est menteur; car celui qui n’aime pas son frère qu’il voit, comment peut-il aimer Dieu qu’il ne voit pas!” (1 Jean 3.18; 4.7,8,12,16,20).***

***L’apôtre Paul a décrit dans 1 Corinthiens 13 l’amour divin avec tous ses attributs et répercussions. Si donc nous prêchons, chantons et parlons de l’amour, et que notre vie rende témoignage de quelque chose de contraire, qui donc alors devons-nous croire? Nous devons trouver les causes de la haine, de l’inimitié qui se trouve dans les couples, les familles et les communautés, et éliminer tout cela. Nous devons trouver les motifs de séparation des frères et soeurs avant d’arriver à être ensemble agréables à Dieu, en accord avec Sa Parole dans une marche, une vie ne consistant pas à se satisfaire soi-même – mais une vie sur laquelle repose réellement l’approbation de Dieu. Avant qu’Hénoc ne soit enlevé, il reçut le témoignage d’être agréable à Dieu (Héb. 11.5). Une propre justice reposant sur notre propre témoignage ne nous sert de rien; nous avons besoin du témoignage de Dieu, venant du ciel: “Celui-ci est mon fils bien-aimé, ma fille bien-aimée, en qui j’ai trouvé mon plaisir”. Lorsque le ciel s’ouvre sur nous, alors l’Esprit de Dieu descend et nous place entièrement au service de Dieu, y compris notre langue. Alors, comme le jour de Pentecôte, les grandes oeuvres de Dieu sont publiées.***

***Tous ceux qui parviendront à l’enlèvement trouveront dans l’amour divin, qui est le lien de la perfection, l’achèvement promis. L’amour, le pardon, la réconciliation, vont ensemble. C’est ainsi que se révèle la paix de Dieu, qui est plus grande que notre raison puisqu’elle détermine tout notre comportement. Il en résulte une situation pleinement détendue, une atmosphère agréable dans laquelle Dieu et les hommes se sentent bien.***

***Nous voulons considérer encore une fois cette déclaration faite par le Seigneur dans le sermon sur la montagne: “Toutes les choses donc que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur, vous aussi, de même; car c’est là la loi et les prophètes” (Mat. 7.12). Nous pouvons dire sans autre que: “Tout ce que nous ne voulons pas que les autres nous fassent, nous ne devons pas non plus le leur faire”. Serions-nous d’accord que les autres pensent, parlent, et nous jugent comme nous le faisons d’eux? Serions-nous d’accord qu’ils soient pleins de haine à notre égard, qu’ils nous fuient et nous calomnient? Quelqu’un voudrait-il sérieusement que l’on se sépare de lui, qu’on le méprise et qu’on l’évite comme un pestiféré, et ainsi de suite? Non, certainement pas.***

***Quiconque a un réel désir d’être prêt pour le retour du Seigneur se laissera reprendre et corriger par la Parole et l’Esprit de Dieu. Puissent donc les citations bibliques suivantes ne pas manquer leur action en nous tous.***

***“Enfin, soyez tous d’un même sentiment, sympathisants, fraternels, compatissants, humbles, ne rendant pas mal pour mal, ou outrage pour outrage, mais au contraire bénissant, parce que vous avez été appelés à ceci, c’est que vous héritiez de la bénédiction; car celui qui veut aimer la vie et voir d’heureux jours, qu’il garde sa langue du mal, et ses lèvres de proférer la fraude: qu’il se détourne du mal et qu’il fasse le bien; qu’il recherche la paix et qu’il la poursuive; car les yeux du Seigneur sont sur les justes et ses oreilles sont tournées vers leurs supplications; mais la face du Seigneur est contre ceux qui font le mal” (1 Pier. 3.8-12).***

***“Usez donc de patience, frères, jusqu’à la venue du Seigneur. Voici, le laboureur attend le fruit précieux de la terre, prenant patience à son égard, jusqu’à ce qu’il reçoive les pluies de la première et de la dernière saison. Vous aussi, usez de patience; affermissez vos coeurs, car la venue du Seigneur est proche. Ne murmurez pas les uns contre les autres, frères, afin que vous ne soyez pas jugés: voici, le juge se tient devant la porte. Mes frères, prenez pour exemple de souffrance et de patience les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur” (Jacq. 5.7-10).***

***“Seulement conduisez-vous d’une manière digne de l’évangile du Christ, afin que, soit que je vienne et que je vous voie, soit que je sois absent, j’apprenne à votre sujet que vous tenez ferme dans un seul et même esprit, combattant ensemble d’une même âme, avec la foi de l’évangile…” (Phil. 1.27).***

***“Si donc il y a quelque consolation en Christ, si quelque soulagement d’amour, si quelque communion de l’Esprit, si quelque tendresse et quelque compassion, rendez ma foi accomplie en ceci que vous ayez une même pensée, ayant un même amour, étant d’un même sentimentpensant à une seule et même chose. Que rien ne se fasse par esprit de parti, ou par vaine gloire; mais que, dans l’humilité, l’un estime l’autre supérieur à lui-même…” (Phil. 2.1-3).***

***“Comme sa divine puissance nous a donné tout ce qui regarde la vie et la piété, par la connaissance de celui qui nous a appelés par la gloire et par la vertu, par lesquelles il nous a donné les très grandes et précieuses promesses, afin que par elles vous participiez de la nature divine, ayant échappé à la corruption qui est dans la monde par la convoitise …; pour cette même raison aussi, y apportant tout empressement, joignez à votre foi, la vertu; et à la vertu, la connaissance; et à la connaissance, la tempérance; et à la tempérance, la patience; et à la patience, la piété; et à la piété, l’affection fraternelle; et à l’affection fraternelle, l’amour; car, si ces choses sont en vous et y abondent, elles font que vous ne serez pas oisifs ni stériles pour ce qui regarde la connaissance de notre Seigneur Jésus Christ; car celui en qui ces choses ne se trouvent pas est aveugle, et ne voit pas loin, ayant oublié la purification de ses péchés d’autrefois. C’est pourquoi, frères, étudiez-vous d’autant plus à affermir votre appel et votre élection, car en faisant ces choses vous ne faillirez jamais; car ainsi l’entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ vous sera richement donnée” (2 Pier. 1.3-11).***

***“Revêtez-vous donc, comme des élus de Dieu, saints et bien-aimés, d’entrailles de miséricorde, de bonté, d’humilité, de douceur, de longanimité, vous supportant l’un l’autre et vous pardonnant les uns aux autres, si l’un a un sujet de plainte contre un autre; comme aussi le Christ vous a pardonné, vous aussi faites de même. Et par dessus toutes ces choses, revêtezvous de l’amour, qui est le lien de la perfection. Et que la paix de Christ, à laquelle aussi vous avez été appelés en un seul corps, préside dans vos coeurs; et soyez reconnaissants” (Col. 3.12-15).***

***“Mais exhortez-vous l’un l’autre chaque jour, aussi longtemps qu’il est dit: ‘Aujourd’hui’, afin qu’aucun d’entre vous ne s’endurcisse par la séduction du péché” (Héb. 3.13).***

***“Mais la fin de toutes choses s’est approchée; soyez donc sobres et veillez pour prier; mais, avant toutes choses, ayant entre vous un amour fervent, car l’amour couvre une multitude de péchés; étant hospitaliers les uns envers les autres, sans murmures. Suivant que chacun de vous a reçu quelque don de grâce, employez-le les uns pour les autres, comme bons dispensateurs de la grâce variée de Dieu” (1 Pier. 4.7-10).***

***“Or, à celui qui peut faire infiniment plus que tout ce que nous demandons ou pensons, selon la puissance qui opère en nous, à lui la gloire dans l’assemblée dans le christ Jésus, pour toutes les générations du siècle des siècles! Amen!” (Eph. 3.20,21).***

***“Et maintenant enfants, demeurez en lui, afin que, quand il sera manifesté, nous ayons de l’assurance et que nous ne soyons pas couverts de honte, de par lui, à sa venue” (1 Jean 2.28).***

***------------------***